

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Représenté par Jean-Pierre Gorges, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021,

Ci-après désigné par « Le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil régional Centre-Val de Loire,

Représenté par son Président, François BONNEAU,

Ci-après désignée par « Le Conseil régional »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

En région Centre-Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre-Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux.

Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022 ».

Le Conseil régional Centre-Val de Loire étant engagé de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux et développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent

à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En particulier, en Centre Val de Loire, le programme d'actions est articulé avec le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, qui constitue le principal levier d'intervention de la Région en direction des territoires pour appuyer leurs projets notamment autour des mutations économiques, de mieux-être social, de revitalisation de l'armature urbaine, et de transition énergétique et écologique.

1.1. Évolution du CTE vers un CRTE

Le territoire n'est pas concerné.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le périmètre de Chartres métropole s'étend depuis le 1er janvier 2018 à **66 communes**.

Le territoire a fortement évolué ces dernières années, passant de 7 communes urbaines en 2010 à 47 communes urbaines, péri-urbaines et rurales en 2013 suite à différentes fusions d'intercommunalités et aux demandes d'adhésion de nouvelles communes.

En 2015, les communes de Vêrigny et Mittainvilliers fusionnent. La métropole comptait alors 46 communes. 21 communes limitrophes étaient candidates pour entrer, si possible en 2017, dans Chartres métropole.

20 nouvelles communes ont finalement intégré l'agglomération au 1er janvier 2018.

L'appartenance à un même bassin de vie, d'emploi et d'activités a déterminé les communes à se regrouper au sein d'une même structure intercommunale répondant au quotidien de leurs habitants.

La Communauté d'agglomération Chartres métropole est concernée par les dispositifs et contractualisations suivants :

- Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU
- Convention Action Cœur de Ville (ACV) Chartres 2018-2026
- Convention opération de Renouvellement du Territoire (ORT) Chartres Lucé Mainvilliers 2020-2024
- Bourgs-Centres (communes de Dammarie, Maintenon, Saint-Georges-sur-Eure, Sours)
- Contrat local de santé (CLS) 2020-2025
- Contrat de ville de Chartres agglomération 2015-2020, prolongé jusqu'au 31.12.2022
- Contrat régional de solidarité territorial (CRST) 2019-2025
- Contrat de plan Etat-Région (CPER)
- Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2020-2026.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) 2020-2025.
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2018-2023

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des

partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le diagnostic du territoire, présentant les caractéristiques du territoire de Chartres Métropole, ses atouts et faiblesses ainsi que ses grands enjeux, fait l'objet de l'annexe 1

Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- ***D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;***
- ***De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.***

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Avec une croissance démographique positive, un pôle urbain pourvoyeur d'emplois et une accessibilité renforcée, Chartres métropole affirme sa place comme pôle régional de premier plan au sein de la Région Centre-Val-de-Loire. Sa politique volontariste en matière d'habitat, d'équipements publics et d'aménagement témoigne de son dynamisme et d'un modèle de développement œuvrant continuellement pour améliorer le cadre de vie et par conséquent l'attractivité du territoire.

Le diagnostic qui figure en annexe 1 du présent CRTE a permis de mettre en lumière les forces et faiblesses du territoire de l'Agglomération, ainsi que les opportunités qui s'offrent à lui et les menaces qui le guettent, et d'identifier les enjeux à prendre en compte pour construire un avenir durable pour le territoire en lien avec l'ensemble des acteurs. Ces différentes analyses se sont appuyées sur les documents stratégiques et de planification dont dispose l'Agglomération, tels que le SCoT, le PCAET, le Schéma directeur du Plan Vert, le CRST et la convention ACV-ORT. Ce diagnostic a été partagé collectivement auprès des élus des communes et de Chartres métropole lors d'un séminaire élu le 13 octobre 2021.

Le territoire dispose de richesses naturelles, patrimoniales et paysagères importantes qui sont de plus en plus dégradées et pourtant essentielles au développement local, car supports de biodiversité, d'activités économiques mais aussi de qualité de vie. Le premier enjeu porte ainsi sur leur préservation et plus globalement sur la transition écologique et énergétique de l'agglomération : tendre vers un mix énergétique plus important, une sobriété carbone renforcée, la préservation des continuités écologiques, un modèle de développement plus vertueux et la transition du modèle de production agricole.

Se dessine également un enjeu de cohésion sociale, avec pour objectif de travailler à la complémentarité du couple « ville-campagne » (organisé entre un pôle urbain conséquent, des polarités périphériques de proximité et près de 85% d'espaces agricoles) en garantissant un maillage cohérent et une offre de qualité pour tous en matière d'habitat, de services, de commerces et d'équipements de proximité, tout en limitant la consommation d'espaces et en favorisant le renouvellement urbain et la compacité.

Enfin, Chartres métropole doit réussir à tirer parti des projets structurants à venir et de ses spécificités territoriales afin d'affirmer son rôle moteur dans la dynamique régionale et renforcer ainsi son attractivité. L'amélioration de l'accessibilité, la consolidation de l'offre touristique, le développement des synergies économiques, la compétitivité de son tissu productif en lien avec l'adaptation de l'offre de formations sont autant de leviers à activer et conforter pour conférer à l'agglomération une place stratégique en articulation avec l'influence que peut exercer la région francilienne.

Les orientations stratégiques émanant de ces enjeux sont décrites à l'article suivant (article 3) :

- **Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable**
- **Ambition 2 : Consolider l'attractivité et le dynamisme économique de l'agglomération en valorisant ses particularités**
- **Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire**

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessiter d'avenant.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 16 décembre 2021 par délibération du Conseil Communautaire :

- **Ambition 1 Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable**
 - **Orientation 1.1** Inscrire l'évolution du territoire dans une logique de sobriété foncière
 - **Orientation 1.2** Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne
 - **Orientation 1.3** Aller plus loin dans la transition énergétique
 - **Orientation 1.4** Accompagner la transition de l'agriculture vers un modèle plus respectueux de notre santé et de notre environnement
- **Ambition 2 Consolider l'attractivité et le dynamisme économique de l'agglomération en valorisant ses particularités**
 - **Orientation 2.1** Encourager un développement économique plus intégré au territoire
 - **Orientation 2.2** Renforcer la compétitivité du territoire et promouvoir la destination via une image renouvelée
 - **Orientation 2.3** Faire du tourisme un fer de lance du territoire

- **Ambition 3 Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire**
 - **Orientation 3.1 Construire une politique équilibrée de l'habitat**
 - **Orientation 3.2 Renforcer l'accessibilité du territoire**
 - **Orientation 3.3 Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population**
 - **Orientation 3.4 Faire du numérique un levier de dynamisme territorial**

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les orientations stratégiques font l'objet de l'annexe 2.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Le plan d'action figure en annexe 2.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Éducation et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);*
- *Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;*
- *L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.*

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 3.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

En particulier, la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole souhaite participer à une instance de réflexion et de coordination entre EPCI investis dans l'élaboration de Projets alimentaires de Territoire (PAT) de manière à éviter la redondance et la concurrence entre projets.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les développeurs (transversaux ou thématiques) le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre le CRTE et le CRST.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur(s) chargé(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : **l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.**

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

6.4. Engagements du Conseil régional Centre-Val de Loire

Le Conseil régional en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Il s'engage à participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets, en désignant un élu régional, ainsi que, au sein de ses services un ou des référents.

Le Conseil régional s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et à éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Conseil régional accompagne en effet de longue date les programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements État-Région, à figurer dans le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : Atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...).

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST 2019-2025 de Chartres métropole en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

Le Conseil régional pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil régional.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage(nt) à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage(nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet d'Eure-et-Loir, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole, des services de l'Etat, du Président du conseil régional ou son représentant, du Président du conseil départemental ou son représentant, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE. L'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires seront associés au COPIL en tant que de besoin, en fonction de la pertinence ou de la nature des projets retenus.

En fonction de l'ordre du jour des réunions, d'autres interlocuteurs pertinents pourront être invités.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il associe les représentants des différents cosignataires du contrat, ainsi que le représentant du Conseil départemental. En fonction de l'ordre du jour des réunions, d'autres interlocuteurs pertinents pourront être invités (communes membres de la CA et porteuses de projets, experts techniques...).

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation x

Indicateur	Référence	Objectif

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Signé à Chartres, le 28 janvier 2022

Le Président de la CA Chartres métropole



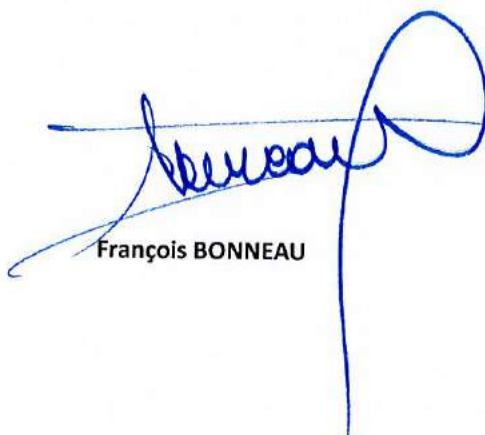
Jean-Pierre GORGES

Le préfet d'Eure-et-Loir



Françoise SOULIMAN

Le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire



François BONNEAU

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Annexe 2 – Orientations stratégiques et plan d'action

Annexe 3 – Fiches actions

3a : Fiches action du CRTE

3b : Fiches action inter-territoriales (à venir)

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE (à venir)

5-1 Porteurs de projets et cibles

5-2 Maquette financière

5-3 Indicateurs de suivi

Annexe 5 – Contribution des établissements publics et opérateurs (à venir)

ANNEXE 1

Diagnostic du territoire de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Chartres Métropole regroupe **66 communes** et compte **136 243 habitants** (INSEE 2018) pour une superficie de 858km². Située au cœur de l'Eure-et-Loir, Chartres Métropole occupe une place stratégique entre l'espace francilien et le Grand Ouest, **au carrefour de trois régions** (Centre Val-de-Loire, Ile-de-France et Normandie). Le territoire constitue également une transition entre la densité urbaine francilienne et les territoires plus ruraux de la vallée de l'Eure ou celle de la Loire. Il comprend :

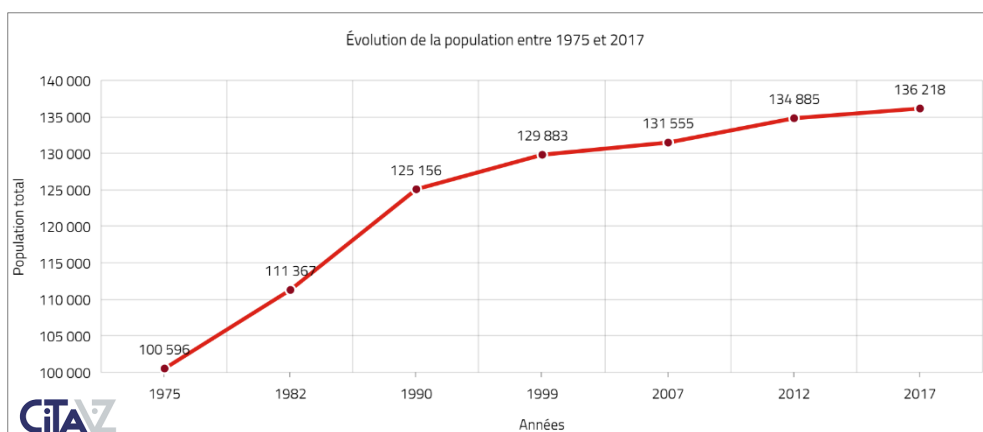
- **Un pôle urbain de 9 communes** (Barjouville, Champhol, Chartres, Lèves, Le Coudray, Lucé, Luisant, Mainvilliers et Morancez), comptant près de 90 000 habitants, soient 2/3 des habitants
- **Des polarités de proximité** (commerciales, résidentielles et/ou équipements publics) dans les ceintures agglomérée et périurbaine
- **Des espaces de plateau agricole**, qui contrastent avec la vallée de l'Eure soumises aux pressions liées au développement urbain.

L'occupation du sol est très majoritairement agricole, à 85,6% (contre 51,1% à l'échelle nationale). Le territoire présente trois types d'espaces agricoles avec des productions particulières : céréales sur les plateaux, élevages dans les vallées et maraîchage au sein du pôle urbain. La consommation d'espaces est contenue grâce à une stratégie de renouvellement urbain et de compacité prônée par les SCOT depuis 2006.

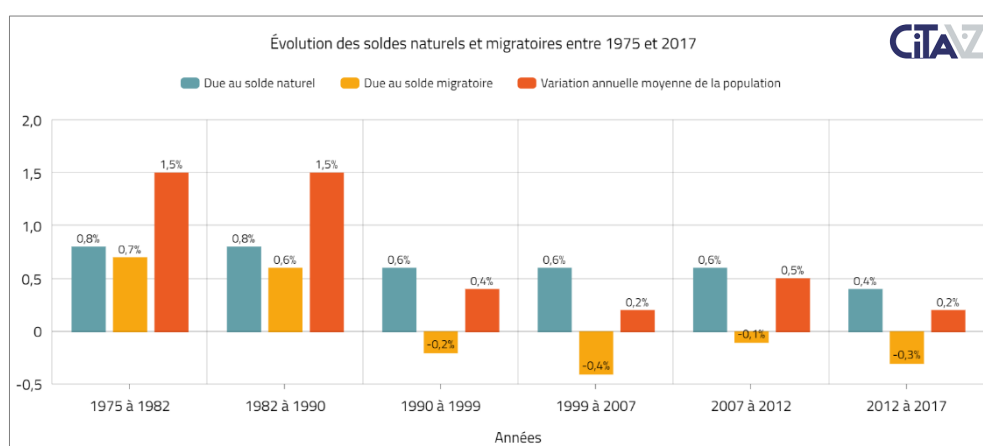


Un territoire dynamique et interconnecté

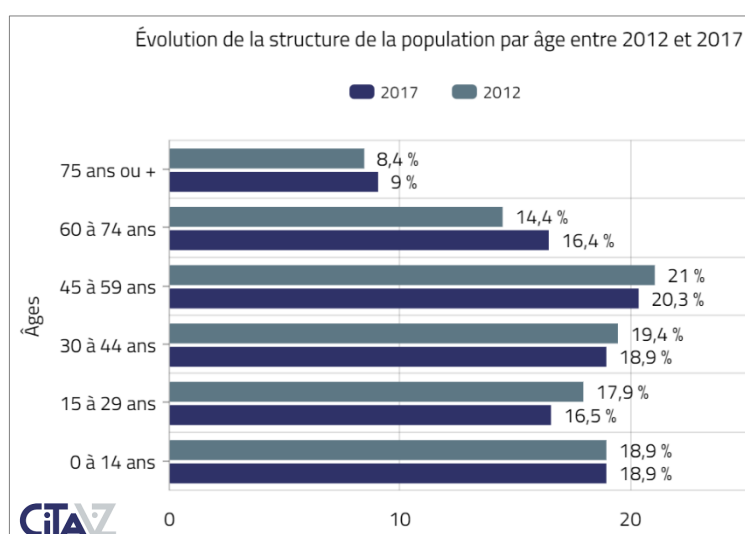
Une croissance démographique qui se maintient et une population qui évolue

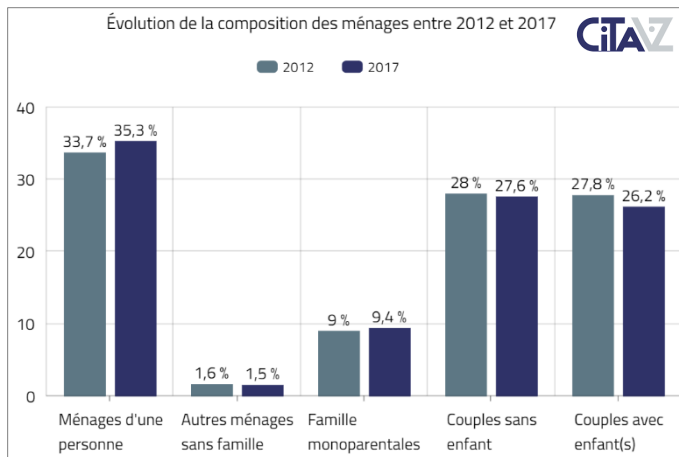


Chartres Métropole est un territoire porteur à l'échelle départementale, représentant près de 31% de la population d'Eure-et-Loir. Le territoire connaît en effet **une dynamique démographique qui se poursuit grâce à un solde naturel positif**, bien qu'à un rythme moindre (croissance de la population de +0,2%/an entre 2013 et 2018 vs. +0,5%/an entre 2008 et 2013) **et malgré un solde migratoire légèrement négatif depuis 1990**.



Cette population en croissance reste relativement jeune, comme en témoignent le solde naturel positif et l'indice de vieillissement inférieur aux moyennes départementale et nationale. Les classes d'âges les plus représentées sont des populations actives (45-59 ans et 30-44 ans), ainsi que les populations jeunes (<14 ans). **Un phénomène de vieillissement** est toutefois à l'œuvre, avec une augmentation entre 2012 et 2017 des plus de 60 ans et une diminution des 15-59 ans.



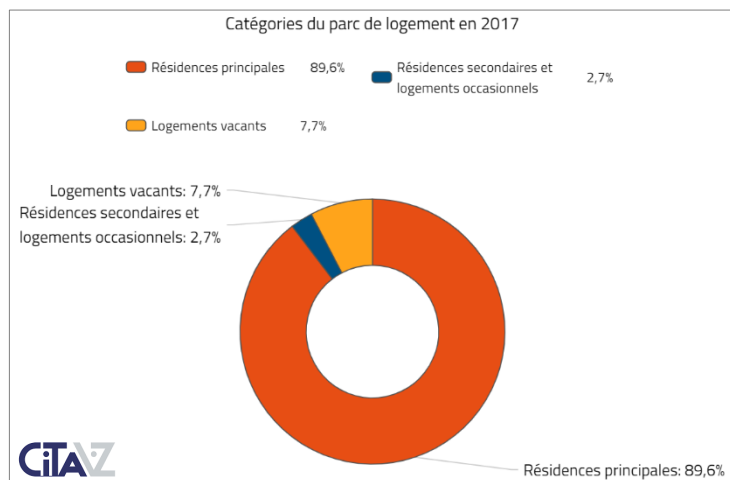


Parmi les évolutions notables de la composition des ménages sur la période 2012-2017, on note **une augmentation sensible des ménages d'une personne, au détriment des couples avec enfants**. Autre caractéristique importante, la taille moyenne des ménages diminue sensiblement, passant de 2,93 personnes par ménage en 1975 à **2,20 en 2018** (et de 2,25 à 2,20 sur la seule période 2012-2018).

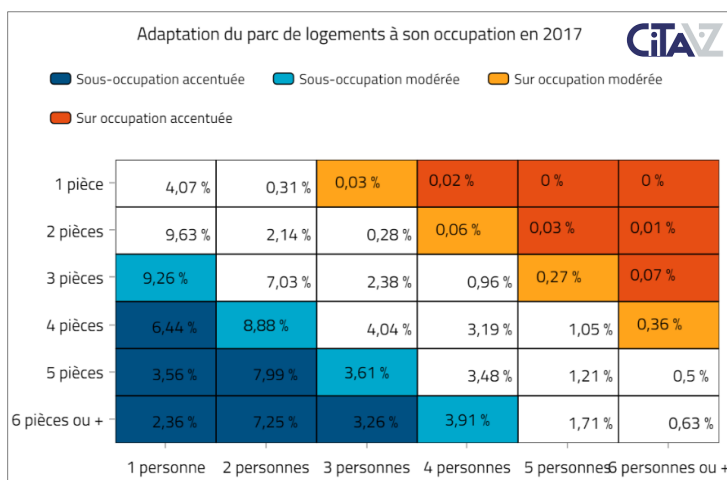
Ces différentes évolutions en cours de la composition de la population (vieillesse, départ des couples avec enfants, baisse de la taille moyenne des ménages) soulèvent des enjeux en matière d'adaptation du parc de logements et des équipements et services à la population.

Une politique volontariste de renouvellement du parc de logements

En matière d'habitat, le nombre de logements ne cesse d'augmenter, en lien avec la croissance démographique. De 2013 à 2018, le parc de logements a augmenté de 5%, ce qui a en revanche eu pour parallèle l'augmentation du nombre de logements sous-occupés (+41,8% de résidences secondaires et +11,4% pour les logements vacants, notamment dans le pôle urbain). Dans l'ensemble de l'agglomération, la part de ménages locataires et propriétaires se stabilise, avec plus de 57% de propriétaires.



Le niveau de vacance, de près de 8% en 2018, reste contrasté à l'échelle de Chartres métropole (avec des communes à 2% et jusqu'à 11% à Chartres). Cependant, l'impact de la crise sanitaire montre une décroissance de cette vacance.



L'analyse de l'adaptation du parc de logements à son occupation en 2017 montre **un phénomène de sous-occupation** notable d'une partie du parc, à mettre en relation avec la diminution continue du nombre de personnes par ménage et notamment avec l'augmentation des ménages d'une personne.

Pour autant, le territoire ressent **une pression immobilière dans les franges franciliennes et autour de**

l'agglomération que la construction dynamique de logements collectifs tente d'absorber. A l'instar de la tendance nationale, le nombre de logements commencés en construction neuve entre 2013 et 2017 a réduit et se situe toujours en-dessous de la moyenne nationale, avec une surface moyenne également plus contenue (1,8m² de moins).

Un logement sur dix situé dans le cœur de ville de Chartres est en situation de vacance depuis longtemps. Cette vacance n'épargne pas non plus les centre-bourgs de l'agglomération. Les raisons sont multiples : logements trop petits, problèmes de successions ou d'indivisions et coûts de réhabilitation associés, logements au-dessus de commerces ou d'anciens commerces qui ont à une époque supprimé les escaliers menant aux étages... Ce type de vacance expose les biens à des dégradations, à la vétusté et à l'obsolescence.

En matière d'habitat, le programme Action cœur de ville a permis depuis plusieurs années de travailler sur la rénovation de l'habitat insalubre ou vacant. Pour encourager la réhabilitation des logements, des mesures incitatives et coercitives ont été mises en place, sur le principe gagnant-gagnant, avec l'attribution d'aides financières pour l'acquisition-amélioration de logements et d'immeubles entiers ou pour la réalisation de travaux tout en respectant certaines conditions.

En 2020, Chartres métropole a ainsi engagé **une nouvelle action d'amélioration de l'habitat** sur le cœur historique de la ville de Chartres à travers une OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) s'inscrivant dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. De plus, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'est achevée en avril 2021 sur l'ensemble des 66 communes composant son territoire. En continuité, **une politique communautaire visant en particulier la réhabilitation du parc privé ancien et plus largement l'amélioration de la qualité des logements existants**, notamment en accentuant la transition énergétique et en adaptant le parc de logement existant aux usages et besoins contemporains a été mise en place : elle revêt la forme d'une OPAH-ORT et d'un PIG. Il s'agit également d'accompagner les politiques de revitalisation déployées sur Chartres, Lucé et Mainvilliers, communes composant le périmètre de l'Opération ACVORT (Action Cœur de Ville-Opération de Revitalisation de Territoire)

La mise en œuvre de ces actions de rénovation de l'habitat s'appuie également sur Chartres Rénov'Habitat, la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) de Chartres métropole lancée en mai 2018.

Ce service public s'adresse gratuitement aux habitants de Chartres métropole, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires, sans conditions de ressources. Chartres Rénov'Habitat les accompagne techniquement et financièrement dans leur projet de rénovation énergétique et pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

Le service est devenu le guichet unique de la rénovation énergétique dans l'agglomération et peut renseigner ou réorienter tout particulier, quel que soit son profil et son projet.

Un territoire accessible et bien desservi

Le territoire bénéficie **d'une bonne connectivité**, tant avec l'Île-de-France qu'avec le Grand Ouest. Cette accessibilité se concentre autour de Chartres, principal nœud ferroviaire sur l'axe Paris-Le Mans qui est desservie à 30 reprises quotidiennes en 1h de Paris. D'autres gares régionales liées au réseau multimodal Rémi sont présentes sur l'agglomération (11), qui permettent de la relier aux autres polarités régionales (Dreux, Le Mans, Châteaudun, Tours, Orléans).

Au niveau routier, l'agglomération est traversée par l'autoroute A11 qui relie Paris à Nantes, et bénéficie d'un maillage en étoile depuis Chartres de routes départementales et de la route N154, qui connecte l'Eure au Loiret et dont la mise en concession autoroutière est programmée afin d'améliorer le trafic de transit et sa régulation. **L'offre de transport interne au territoire se renforce**, bien que les déplacements pendulaires soient encore très

dépendants de l'automobile. De grands projets sont en cours de développement sur ce sujet afin d'améliorer l'offre de transport collective et de mobilités actives à destination de l'ensemble des habitants et actifs : plateforme multimodale au pôle gare de Chartres, bus à haut niveau de service au sein du pôle urbain, extension d'une offre de transports à la demande, etc.

Le territoire apparaît aussi comme **un territoire connecté et innovant**. L'agglomération s'est dotée d'un outil pouvant répondre à ses ambitions. Anciennement REGIES, plus connu sous la marque Céliéno, CHARTRES métropole innovations numériques (CM'IN), depuis le 1er janvier 2016, a pour vocation de déployer le très haut débit, de connecter les particuliers et les entreprises à leur territoire et à l'international, et d'innover en apportant de nouveaux services autour du numérique sur l'agglomération.

Un cadre de vie en constante amélioration, source de bien-vivre ensemble et d'attractivité

Un territoire aux patrimoines exceptionnels

Le territoire propose un cadre de vie privilégié grâce à **une grande richesse patrimoniale et paysagère**. Les espaces naturels qui fondent l'identité du territoire sont fortement protégés, avec la présence de sites Natura 2000, sites gérés par le CEN de l'Eure, cours d'eaux classés, ZNIEFF, etc.

Outre cette proximité avec les ressources naturelles et les paysages, Chartres Métropole présente également **un patrimoine architectural et historique considérable**, avec plus de 70 sites classés ou inscrits aux monuments historiques, dont la cathédrale de Chartres est la figure de proue et classée à l'UNESCO. Celle-ci, en lien avec la politique événementielle de l'agglomération, accueille plus d'1,2M de visiteurs chaque année et représente un totem identitaire pour le territoire. L'attractivité touristique est indéniable et se concentre autour des pépites patrimoniales et historiques, mais aussi à partir des voies d'itinérance (la Véloscénie) et d'une programmation événementielle dense (Chartres en Lumières, Fabuleux Noël de Maintenon, fête médiévale à Chartres, etc.).

Un environnement source d'opportunités mais aussi de menaces à prendre en compte dans la transition du territoire

En plus d'un patrimoine naturel riche et diversifié, **une mosaïque de paysages structure le territoire** : plateau agricole, vallée de l'Eure, vallée de la Roguenette, autres vallées ; accompagnée de motifs naturels et construits s'intégrant dans le paysage (Cathédrale, Château de Maintenon, vestiges du canal, etc.). L'armature écologique de Chartres Métropole est le support du bon état des milieux et des ressources. Cet environnement est **le support de mobilités actives en cours de structuration** à l'échelle communautaire, afin de réduire la place de la voiture dans les flux pendulaires mais également de favoriser les liaisons entre communes pour réduire les discontinuités.

Certaines de ces richesses naturelles sont **dégradées et présentent des limites** (notamment les ressources en eau). Le territoire est par ailleurs vulnérable à la pollution issue de son activité agricole et du trafic routier conséquent mais aussi à des sites répertoriés par BASOL (9, dont la majorité concentrée dans le pôle urbain). Une forte pression énergétique se ressent au niveau résidentiel (35% des consommations en énergie). La production d'énergies renouvelables est encore faible (312 GWh annuels) mais le potentiel à horizon 2050 est considérable, notamment en énergie solaire, biomasse et géothermique. Il est également à souligner que les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures à la moyenne nationale, témoin de la volonté de sobriété inscrite dans le PCAET.

Une agglomération qui œuvre pour le « mieux être social »

Chartres Métropole propose **une offre riche en équipements et services** marquée par des équipements culturels et sportifs de qualité, et renforcée par de grands projets à venir d'équipements et services à la population (complexe culturel et sportif, extension du jardin d'entreprises, modernisation de l'aérodrome, nouvelle station d'épuration, création d'un hôtel de ville et d'agglomération, etc.). Ces dynamiques témoignent de **la volonté d'œuvrer pour un « mieux-être social »** (tel que défini dans le CRST 2019-2025), en lien avec l'action engagée depuis les années 2000 pour l'amélioration des espaces publics. L'offre en enseignement (scolaire notamment) est d'un bon niveau par rapport aux besoins, tandis que l'offre en services de santé reste un enjeu majeur pour préserver l'attractivité du territoire, compte tenu de l'inquiétante pénurie de médecins et de professionnels de santé constatée et mise en avant dans le diagnostic du Contrat Local de Santé de Chartres métropole.

Une économie résidentielle aux signaux positifs

Le marché de l'emploi de l'agglomération est stable : contrairement au département qui a vu une baisse de 0,4% de l'emploi total au lieu de travail entre 2013 et 2018, ce taux a été légèrement positif pour l'agglomération, atteignant ainsi 57 869 emplois en 2018 (plus d'1/3 du marché départemental). Cette tendance est également liée à une dépendance vis-à-vis de l'extérieur qui ne s'accroît pas malgré des flux domicile-travail importants vers l'Île-de-France. Le territoire parvient à rester attractif pour les actifs, comme le montre l'augmentation progressive de l'indicateur de concentration d'emploi (de 97,7 en 2013 à 100,3 en 2018 ; quand la CA de Rambouillet Territoires est à 68,9 et la CA du Pays de Dreux à 76,1). Seul le pôle urbain de Chartres Métropole peut être considéré comme pôle d'emploi, tandis que les autres communes sont davantage résidentielles au regard de leur répartition actifs/résidents. Il est à noter que les actifs métropolitains sont très mobiles : près de 75% des actifs de l'agglomération travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence.

Cette stabilité économique s'explique par un mode de **développement économique plutôt fondé sur une base résidentielle** (donc tournée vers les besoins des personnes résidentes ou de passage, à 68,9%) ainsi qu'une résistance de son tissu productif. La compétitivité du tissu productif porte sur l'industrie pharmaceutique, cosmétique et chimique, qui représente près de 44% de l'emploi global de l'agglomération. En lien avec les demandes particulières de ces industries, le territoire se dote d'une offre de formation plus adaptée (ouverture d'une antenne Polytech, ouverture d'une école internationale des métiers de la beauté, du bien-être et de la parfumerie).

La production céréalière se maintient (le nombre d'emplois agricoles augmente proportionnellement au nombre d'emplois total sur l'agglomération) et confirme la représentation de ce territoire comme **le grenier à blé de la France**. En parallèle, **de nouvelles démarches se développent** dans l'optique d'adapter cette agriculture aux exigences des clientèles : labellisation, productions biologiques, valorisation des circuits-courts, etc.

Le territoire bénéficie également d'un **pôle commercial équilibré et complémentaire** entre l'activité du centre-ville et celle de la périphérie : consolidation d'une offre de grande distribution dans les parcs commerciaux du pôle urbain (à destination des habitants mais aussi de cibles externes) et maintien de polarités commerciales de proximité plus éloignées (afin de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants).

L'ensemble de ces constats a amené la collectivité à déployer depuis plusieurs années de multiples outils (stratégiques, opérationnels ou contractuels) pour **renforcer la cohésion territoriale et ainsi-poursuivre son modèle dynamique de développement**. C'est dans cette direction que le Contrat de Relance et de Transition Écologique doit s'inscrire.

Sources mobilisées : INSEE (2018, 2017, 2013, 2012) ; documents de la collectivité (SCOT : diagnostic et PADD ; PCAET ; Schéma directeur du Plan Vert ; convention ACV ; convention ORT)

Analyse des forces et faiblesses du territoire

Thématiques	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces	Enjeux
Gestion et économie du foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Une consommation d'espaces contenue grâce à une stratégie de renouvellement urbain et de compacité 	<ul style="list-style-type: none"> - Une pression immobilière dans les franges franciliennes et autour de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser la requalification urbaine et un urbanisme raisonné ⇒ Reconquérir les friches industrielles
Transports & mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connectivité avec les régions et polarités voisines, avec un maillage en étoile depuis Chartres - Une offre de transports interne qui se renforce autour notamment du pôle multimodal de la gare de Chartres - Des mobilités actives en cours de structuration à l'échelle de l'agglomération - Projet du contournement 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte dépendance à la voiture qui subsiste 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser l'accès à des modes de transports alternatifs et décarbonés ⇒ Favoriser les liaisons entre communes pour réduire les discontinuités ⇒ Mieux gérer les flux à l'échelle de l'agglomération grâce au projet du contournement, au développement des mobilités douces et à l'optimisation des transports en commun ⇒ Assurer les liaisons et coopérations vers les métropoles et autres pôles régionaux (Dreux-Chartres, Chartres-Orléans, Chartres-Tours)
Services à la population / éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre conséquente en équipements et services - Action engagée depuis 2000 pour l'amélioration des espaces publics - Vitalité commerciale (dans le pôle urbain mais aussi maillage de commerces de proximité dans la partie rurale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un phénomène de vieillissement de la population qui implique une mutation dans les usages et besoins en matière de services - Désertification médicale (manque de médecins généralistes et spécialistes) - De forts déséquilibres démographiques et géographiques d'équipements et de services 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Offrir un maillage structurant en matière d'équipements et de services afin de répondre aux besoins de toutes les populations ⇒ Favoriser l'installation durable de professionnels de la santé et améliorer l'accès aux soins pour tous ⇒ Travailler la complémentarité ville/campagne au service du « bien vivre » des habitants ⇒ Rendre la culture accessible au plus grand nombre pour renforcer la cohésion territoriale
Attractivité / Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance démographique qui se poursuit - Une grande richesse patrimoniale et paysagère - Des pépites patrimoniales et historiques considérables - Développement de nombreux projets à rayonnement touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de valorisation des complémentarités de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire - Prédominance des excursions (au détriment de courts séjours avec nuitée marchande) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'appuyer sur la marque territoriale et en faire un levier d'attractivité transverse ⇒ Poursuivre le développement d'une politique touristique ambitieuse
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux programmes interviennent pour améliorer l'habitat : ACV, OPAH-RU 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte vacance de logements (1/10) - Nombreux habitats dégradés et à la précarité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rétablir l'équilibre entre la demande et l'offre de logements locatifs mis sur le marché notamment à l'échelle du cœur de l'agglomération, en s'appuyant sur les programmes existants (ACV-ORT et OPAH) ⇒ Réduire la précarité énergétique des ménages et améliorer le confort thermique de l'habitat

Économie / formation	<ul style="list-style-type: none"> - Marché de l'emploi stable avec le renforcement de la fonction de pôle d'emploi de l'agglomération - Tissu productif très compétitif (industrie pharmaceutique, cosmétique et chimique) 	- Une forte dépendance aux industries spécialisées ?	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer les synergies économiques (Beauty French Tech, C'Chartres Business, CM101) ⇒ Accompagner le développement d'une offre de formations supérieures en lien avec le tissu économique local
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du tissu d'emplois agricoles - Nouvelles démarches responsables 	-	⇒ Soutenir et diversifier l'activité agricole notamment par le développement et la valorisation de filières locales à l'exportation
Climat Air Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Grand potentiel de production d'énergie solaire, biomasse et géothermique - Émissions de gaz à effet de serre contenues - Un territoire sensible aux questions de résilience et de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire particulièrement vulnérable à la pollution issue de son activité agricole, état du patrimoine mobilier ancien, trafic routier conséquent - Raréfaction de la ressource en eau, dont l'état est dégradé et les conflits d'usage s'intensifient - Dégradation de la qualité de l'air - Production d'énergies renouvelables encore faible 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Encadrer le développement des énergies renouvelables (fatales et de récupération) comme levier de développement local ⇒ Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique ⇒ Agir pour la limitation des pollutions et l'amélioration de la qualité de l'air ⇒ Veiller à la préservation et à la qualité de la ressource en eau
Biodiversité & paysages	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplicité d'espaces naturels remarquables inventoriés, protégés et reconnus - Une trame bleue en capacité d'alimenter les besoins du territoire 	- Fragmentation des espaces naturels par l'urbanisation progressive	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir et préserver des continuités écologiques ⇒ Affirmer la qualité paysagère et patrimoniale du territoire
Déchets & économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Forte valorisation des déchets collectés (90%) 	-	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter le gaspillage alimentaire ⇒ Réduire les déchets ménagers, du BTP et agricoles

Enjeux transverses

- Consolider la centralité urbaine afin de faire rayonner et rendre plus attractif Chartres Métropole tout en redynamisant les pôles secondaires de proximité
- Valoriser les identités et les spécificités locales du territoire
- Tirer parti des opportunités du Grand Paris tout en veillant à la durabilité de ce développement

Focus sur le SRADDET Centre-Val-de-Loire

Orientations stratégiques

Une armature territoriale régionale originale, facteur de dynamisme

- ⇒ Renforcement des fonctions de centralité des principaux pôles urbains, avec Chartres comme pôle régional (rôle majeur et particulier dans la structuration et l'équilibre des espaces qui les entourent et sur lesquels ils rayonnent largement)
- ⇒ Désenclavement des espaces ruraux et accès aux services pour tous > le confortement des pôles ruraux et des centre-bourgs est une priorité.

Des spécificités et des atouts locaux à promouvoir par une synergie renforcée entre les territoires

- ⇒ Pour le nord régional (dont fait partie Chartres Métropole), poursuivre la dynamique et le renouveau éco des bassins industriels, et tirer parti des opportunités du Grand Paris tout en veillant à la durabilité de ce développement et en maîtrisant les effets de l'influence francilienne (limiter la consommation de foncier...)
- ⇒ Conforter les pôles urbains et l'organisation territoriale et en particulier affirmer le rayonnement de Chartres
- ⇒ Assurer les liaisons et les coopérations vers les métropoles et les autres pôles régionaux, en particulier les axes Dreux-Chartres, Chartres-Orléans et Chartres-Tours.

Une région ouverte au dialogue avec les régions et territoires qui l'entourent

- ⇒ Travailler à une coopération approfondie, avec des grands projets régionaux ou coordination renforcée pour assurer les continuités d'infrastructures, de services, de milieux naturels.

Objectifs opérationnels

Aménagement, développement territorial durable :

- Renforcer les fonctions de centralité des pôles urbains et ruraux
- Développer les coopérations entre les territoires et les réseaux thématiques
- Développer le dialogue et les coopérations avec les régions limitrophes

Gestion, économie du foncier :

- Diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2025
- Tendre vers un solde mesuré à l'échelle régionale en 2040
- Recycler au maximum les friches et logements vacants

Services à la population :

- Avoir 13 médecins généralistes pour 10 000 hab en 2030
- Couvrir 100% du territoire en très haut débit en 2025
- Améliorer et diversifier les services pour les jeunes apprenants et actifs sur le territoire

Habitat :

- Rénover 25 000 logements sociaux d'ici 2030
- Concevoir des logements évolutifs, adaptés aux demandes sociétales et environnementales, à des prix abordables
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments de 41% d'ici 2050

Transports & mobilités :

- Élever la part modale du vélo à 9% d'ici 2025
- Garantir le maintien et l'amélioration des liaisons ferroviaires, voyageurs et fret
- Réduire la part de la voiture individuelle solo et la consommation énergétique dans les transports

Économie :

- Accompagner la transition écologique et numérique des entreprises
- Concilier création d'emplois et respect de l'environnement en développant l'économie sociale, solidaire et circulaire

Agriculture :

- Conforter les productions respectueuses de la nature et créatrices de valeur ajoutée, et les débouchées locaux
- Atteindre 15% de la surface agricole utile labellisée ou en cours de conversion au bio en 2030

Climat Air Energie :

- Réduire de 100% les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050
- Encourager la production d'énergies renouvelables par des acteurs locaux
- Agir pour l'amélioration de la qualité de l'air
- Couvrir 100% de la consommation d'énergie par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050

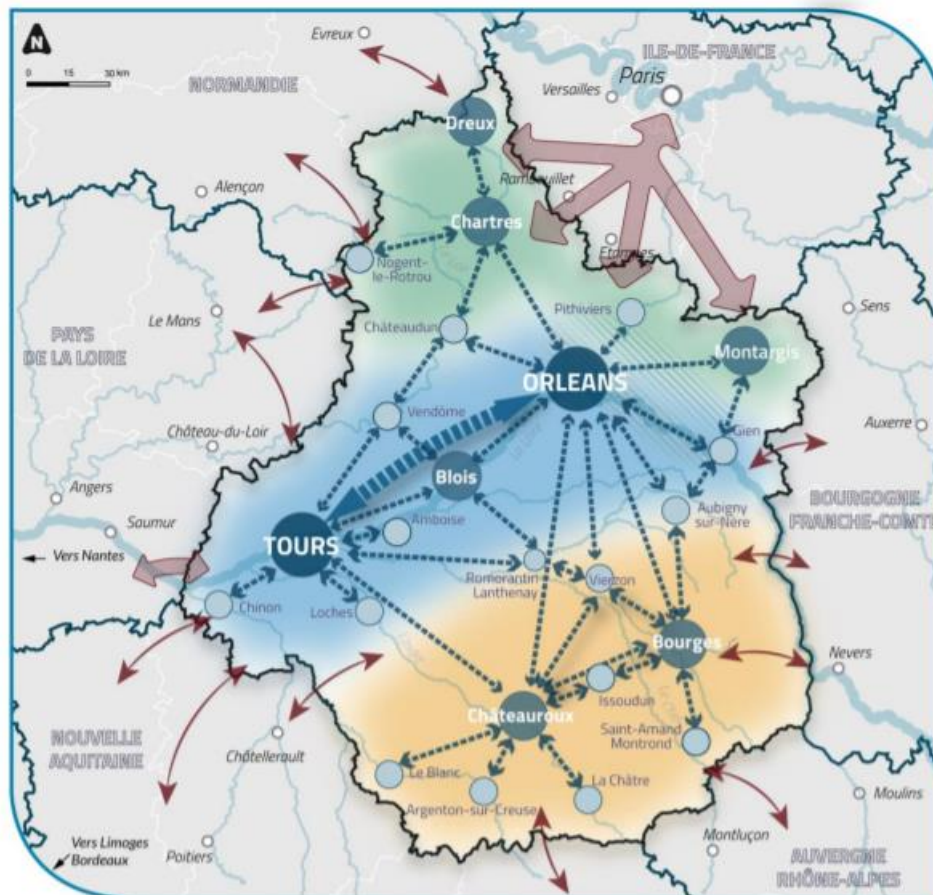
Biodiversité & paysages :

- Devenir une région à biodiversité positive d'ici 2030
- Inscrire les opérations d'aménagement dans les continuités des caractéristiques paysagères et patrimoniales locales
- Faire vivre l'Agence Régionale de la Biodiversité

Déchets & économie circulaire :

- Réduire de 15% les déchets ménagers et de 10% ceux du BTP d'ici 2025
- Réduire le gaspillage alimentaire de 80% d'ici 2031
- Accroître la compétitivité et réduire l'empreinte écologiques des secteurs clés de la région

Stratégie d'aménagement à l'horizon 2030 : pour un Centre-Val de Loire fort, accueillant, rayonnant, responsable



Un projet spatial qui :

Valorise les spécificités et les atouts de chacun

Berry

- Conforter l'organisation territoriale et renforcer les centres-villes et centres-bourgs
- Assurer le renouveau économique des territoires en s'appuyant sur les ressources spécifiques (filères industrielles, patrimoine naturel...)
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Val de Loire

- Renforcer les centres-villes et centres-bourgs et limiter l'étalement urbain
- Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles

Nord régional

- Maîtriser les effets de l'influence francilienne (pression résidentielle, renforcement des pôles et centre-bourgs, flux domicile-travail)
- Poursuivre la dynamique et le renouveau économique, et tirer parti des opportunités du Grand Paris
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Zone de confluence importante entre les 2 systèmes nord et ligérien

Affirme et dynamise l'armature territoriale de la région pour un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires, urbains comme ruraux

- Métropoles
- Pôles régionaux
- Pôles d'équilibre et de centralité

Renforce les synergies entre les territoires

- Développer les liaisons et les coopérations entre les pôles
- Renforcer spécifiquement :
 - les coopérations Orléans-Tours et valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne à l'échelle nationale et européenne
 - les coopérations Bourges-Vierzon-Châteauroux-Issoudun et valoriser la dynamique de rapprochement inter-pôles

Valoriser la réciprocité urbain-rural et les réseaux thématiques (sites universitaires, hôpitaux, numérique...) partout en région

Développe le dialogue et les coopérations avec les régions et les territoires limitrophes

- ↔ Coopérations avec les territoires et les régions limitrophes
- ↔ Assurer un dialogue réciproque sur les développements mutuels des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire si possible à l'échelle du Bassin Parisien et renforcer les coopérations avec l'ouest

4 objectifs majeurs :

1. Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et de campagnes en mouvement permanent pour une **démocratie renouvelée** (citoyenneté et égalité, dialogues entre villes et campagne, réseaux thématiques innovants, région coopérante avec ses voisines)
2. Affirmer **l'unité et le rayonnement** de la région CVdL par la synergie de tous ses territoires et la **qualité de vie** qui la caractérise (nouvel urbanisme plus durable pour endiguer consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, habitat toujours plus accessible et à la hauteur des enjeux sociétaux et climatiques, services publics modernisés et offre de mobilités multimodale + numérique, soins plus accessibles, orientation des jeunes et formation)
3. Booster la **vitalité de l'économie** régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée (qualité d'accueil, patrimoine naturel, vitalité culturelle et sportive pour une offre de loisirs, jeunes épanouis, économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux, ressources locales valorisées)
4. Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre **l'excellence éco-responsable** (modification des modes de production et de consommation d'énergies, préservation de l'eau, première région à la biodiversité positive, déchets, économie circulaire)

Règles générales et leurs implications locales dans les documents cadres (fascicule)

Équilibre du territoire :

- Maitrise du foncier :
 - Définir une part minimale de l'offre nouvelle de logements en renouvellement urbain et réhabilitation de l'existant
 - Définir les objectifs de densité de logements pour les opérations d'aménagement
- Habitat :
 - Définir une stratégie partenariale en matière d'habitat
 - Prioriser la reconquête de la vacance des logements pour disposer d'une offre renouvelée de logements adaptés aux besoins et contribuer à la limitation de l'étalement urbain

Transports et mobilités :

- Coopérations & solidarités :
 - Fixer un objectif de baisse de la part modale de la voiture individuelle solo et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution des GES dans le secteur des transports
- Intermodalité :
 - Tenir compte du schéma directeur des pôles d'échanges et gares routières

Climat Air Energie :

- Efficacité énergétique & énergies renouvelables et de récupération :
 - Définir dans les plans et programmes des objectifs et une stratégie en matière de maîtrise de l'énergie et de production et stockage d'énergies renouvelables et de récupération
 - Favoriser sur le parc bâti les installations individuelles et collectives d'énergies renouvelables et de récupération

Biodiversité :

- Aménagement & développement territorial durables :
 - Identifier et intégrer les continuités écologiques à l'échelle des territoires
 - Définir des dispositions nécessaires à la préservation et à la restauration des continuités écologiques et du réseau Natura 2000
 - Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement et du réseau Natura 2000

Déchets et économie circulaire

- Prévention, réduction & valorisation des déchets :
 - Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets
- Économie circulaire :
 - Intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de territoire et favoriser le développement de l'écologie industrielle et territoriale

ANNEXE 2

Ambitions et orientations stratégiques

Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable

Orientation 1.1 Inscrire l'évolution du territoire dans une logique de sobriété foncière

- Maîtriser la consommation foncière en cherchant compacité et modération des extensions urbaines
- Inciter à la rénovation et à la remise sur le marché des logements vacants
- Organiser la reconquête des friches urbaines et industrielles

Orientation 1.2 Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne

- Préserver et restaurer les cœurs de biodiversité et recréer des continuités écologiques (Trame verte et bleue),
- Valorisation des qualités paysagères et patrimoniales, naturelles et bâties
- Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé
- Repenser les espaces publics en faveur de la piétonisation et de la qualité des entrées de villes/bourgs
- Promouvoir l'usage de produits biosourcés et d'origine locale
- Agir en faveur de la réduction des pollutions, du gaspillage et des déchets, et de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau

Orientation 1.3 Aller plus loin dans la transition énergétique

- Promouvoir la sobriété et la performance énergétiques
- Développer la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie notamment)
- Mettre en place une trame noire

Orientation 1.4 Accompagner la transition de l'agriculture vers un modèle plus respectueux de notre santé et de notre environnement

- Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial,
- Développer l'agroforesterie,
- développer des formations spécialisées à destination des agriculteurs (diversification, amélioration de la qualité, développement biologique, nouvelles technologies)

Ambition 2 : Consolider l'attractivité et le dynamisme économique de l'agglomération en valorisant ses particularités

Orientation 2.1 Encourager un développement économique plus intégré au territoire

- Valoriser les ressources et cycles locaux, et favoriser l'emploi local,
- Développer des formations en lien avec les pôles de compétitivité,
- Stabiliser le tissu commercial en cœur de ville/bourg,
- Assurer la complémentarité entre le cœur de l'agglomération et les zones d'activités
- Soutenir l'initiative et la création d'activité (création de micro-entreprises, stratégie d'immobilier d'activités)
- Mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires socio-économiques vers un développement plus vertueux
- Soutenir et diversifier l'activité agricole notamment par le développement et la valorisation de filières locales à l'exportation

Orientation 2.2 Renforcer la compétitivité du territoire et promouvoir la destination via une image renouvelée

- Faire monter en gamme les parcs d'activités communautaires et développer des équipements économiques phares,
- structurer les écosystèmes autour des filières d'excellence
- Faire mieux rayonner la marque territoriale à échelle nationale comme internationale,
- identifier les cibles et besoins pour le territoire, se doter d'outils de marketing territorial,

Orientation 2.3 Faire du tourisme un fer de lance du territoire

- Développer un tourisme durable,
- proposer une offre de séjour en mettant en réseau les sites patrimoniaux du territoire,
- développer des partenariats avec les destinations environnantes

Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire

Orientation 3.1 Construire une politique équilibrée de l'habitat

- S'appuyer sur les outils nationaux déjà existants (Chartres Renov'Habitat, ORT, ACV),
- produire une offre diversifiée de logements, s'adapter aux évolutions démographiques et aux parcours résidentiels, améliorer l'équilibre du parc résidentiel

Orientation 3.2 Renforcer l'accessibilité du territoire

- Favoriser un maillage efficace des polarités de l'agglomération en transports en commun,
- Finaliser l'aménagement du Pôle Gare comme pôle d'échange principal de l'agglomération,
- réduire les temps de transport en favorisant l'intermodalité,
- Mieux gérer les flux à l'échelle de l'agglomération grâce à l'amélioration du réseau routier et au projet de contournement Est-rapproché de l'agglomération par mise en concession autoroutière de la RN 154 (projet prioritaire inscrit dans les documents d'urbanisme),
- Assurer les liaisons et coopérations vers les métropoles et autres pôles régionaux (Dreux-Chartres, Chartres-Orléans, Chartres-Tours)

Orientation 3.3 Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population

- Équipements structurants d'agglomération
- Infrastructures culturelles et sportives
- Équipements de santé (et médecins)

Orientation 3.4 Faire du numérique un levier de dynamisme territorial

- Poursuivre le développement des infrastructures numériques
- Assurer la couverture du territoire par la fibre et 5G

Plan d'action

N° action	Porteur de projet	Intitulé	Action / Projet
Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable			
Orientation 1.1 : Inscrire l'évolution du territoire dans une logique de sobriété foncière			
1.1.1	Chartres Métropole	Étude sur les friches à l'échelle de Chartres Métropole	Action
	Dammarie	Réalisation d'un éco-quartier sur l'emplacement de l'ancien silo	Projet
	Nogent-Le-Phaye	Cœur de village – revitalisation du centre bourg	Projet
Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne			
1.2.1. : Valorisation de l'environnement			
1.2.1.a	Chartres Métropole	Projet inter cultures courtes	Action
1.2.1.b	Chartres Métropole	Réalisation du Plan Vert	Action
1.2.1.c	Champhol	Création d'un écoquartier de la Chênaie	Action
1.2.1.d	Gasville-Oiseme	Inventaire de la biodiversité locale	Action
	Fresnay-Le-Gilmert	Aménagement de l'étang	Projet
	Bouglainval	Réhabilitation des mares de la commune	Projet
	Dammarie	Réhabilitation mare du hameau de Ormoy	Projet
	Prunay-Le-Gillon	Aménagement des mares de Prunay-le-Gillon	Projet
1.2.2. : Prévention des risques / Gestion des ressources			
1.2.2.a	Chartres Métropole	Services environnementaux à destination des agriculteurs sur les aires d'alimentation de captages	Action
1.2.2.b	Chartres Métropole	Étude quantitative sur la ressource en eau dans le secteur de Sours	Action
1.2.2.c	Chartres Métropole	Aménagement d'un espace dédié aux acteurs de la prévention des déchets pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets ménagers et assimilés	Action
1.2.2.d	Chartres Métropole	Prévention des inondations – Bassin versant de la Roguenette	Action
	Chartres Métropole	Réutilisation des Eaux Usées Traitées de la STEP de la Mare Corbonne	Projet
	Chartres	Réduction de la vulnérabilité de la ville en matière de cavités souterraines	Projet
	Chartres Métropole	Contrat de Territoire Eau et Climat Chartres métropole / Agence de l'Eau Seine Normandie	Projet
	Gasville-Oiseme	Mise en œuvre d'un PPRI (la Roguenette)	Projet
	Gellainville	Amélioration de l'écoulement des eaux pluviales	Projet
	Saint-Prest	Finir l'assainissement du hameau du Gorget	Projet
1.2.3. : Rénovation / Valorisation du patrimoine			
	Allonnes	Mise en valeur de l'église	Projet
	Chartres	Restauration MH : Église St Pierre – étanchéité des coursives	Projet
	Chartres	Restauration MH : Église St Aignan – travaux de stabilité du chœur	Projet
	Chartres	Restauration MH : Jardin de l'Évêché – restauration des murs de soutènement	Projet
	Chartres	Restauration MH : Maison Picassiette – Aménagement du site (pôle accueil, restauration des mosaïques)	Projet
	Chartres	Restauration MH : Musée des Beaux-Arts – Réhabilitation du site	Projet
	Chartres Métropole	Restauration MH : Site Vincent Chevard – création de réserves muséographiques	Projet
	Dammarie	Rénovation de l'église et de ses « équipements »	Projet
	Dangers	Réfection de l'église Saint-Rémy	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Réfection du clocher et du beffroi de l'église	Projet
	Gellainville	Restauration du patrimoine (église + presbytère)	Projet
	Lèves	Réhabilitation du presbytère	Projet
	Lèves	Réhabilitation de l'Église Saint Lazare	Projet

	Prunay-Le-Gillon	Remplacement de la toiture amiantée d'une salle municipale	Projet
	Roinville-Sous-Auneau	Réfection du Lavoir	Projet
	Roinville-Sous-Auneau	Réfection de l'église	Projet
	Saint-Georges-Sur-Eure	Valorisation du patrimoine historique	Projet
1.2.4. : Aménagements espaces publics / optimisation foncière			
1.2.4.a	Chartres Métropole	Urbanisme favorable à la santé	Action
1.2.4.b	Gasville-Oiseme	Plan pluriannuel d'entretien et sécurisation des voies communales	Action
	Bourdiniere Saint Loup	Réaménagement de trottoirs de la commune	Projet
	Dangers	Aménagement place Saint-Rémy	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Aménagement du hameau de Maindreville	Projet
	Lucé	Requalification de friche urbaine et revitalisation des quartiers Forreau Paradis	Projet
	Lucé	Requalification urbaine et paysagère de la rue Georges Varlet et de la place Jean Monnet	Projet
	Lucé	Requalification de la place du 19 mars	Projet
	Maintenon	Aménagement du centre-ville	Projet
	Roinville-Sous-Auneau	Aménagement entrée village venant de Saint Léger	Projet
	Saint-Georges-Sur-Eure	Aménager les entrées de ville	Projet
	Sours	Revitalisation du centre-bourg : aménagement de la place de l'église	Projet
1.2.5. : Liaisons douces / connexions			
1.2.5.a	Gasville-Oiseme	Reconstruction de deux ponts routiers communaux	Action
	Briconville	Création d'une voie verte intercommunale	Projet
	Chartainvilliers	Création de pistes cyclables et parcours piétons	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Réfection et création de pistes cyclables	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Création de nouvelles pistes cyclables	Projet
	Gasville-Oiseme	Connexion de la commune au réseau de voies douces	Projet
	Gasville-Oiseme	Voie douce entre Nogent le Phaye et Saint-Prest	Projet
	Lèves	Aménagements verts (liaison verte, signalétique)	Projet
	Lucé	Lucé à vélo : création de nouveaux itinéraires	Projet
	Lucé	Schéma directeur Vélo (projet AVELO2)	Projet
	Mignièrès	Liaison piéton cycliste	Projet
	Nogent-Le-Phaye	Liaison douce Nogent-le-Phaye – Chartres	Projet
	Poisvilliers	Aménagement d'une circulation douce	Projet
	Prunay-Le-Gillon	Aménagement des liaisons douces	Projet
	Saint-Georges-Sur-Eure	Réalisation de liaisons douces	Projet
	Saint-Prest	Construire deux passerelles sur l'Eure	Projet
Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique			
1.3.1. : Sobriété / performance énergétique			
1.3.1.a	Chartres Métropole	Réseaux secs : rénovation de l'éclairage public	Action
	Bouglainval	Réhabilitation chauffage et toiture école primaire	Projet
	Chartres	Campagne d'installation de sous comptages d'énergies et fluides pour les bâtiments de plus de 1 000m ²	Projet
	Chartres	Centralisation des remontées de consommation d'énergies et fluides sur une application unique de suivi énergétique	Projet
	Chartres	Rénovation de chaufferies	Projet
	Chartres	Rénovation de chaufferies avec création de chaufferie biomasse	Projet
	Chartres	Remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs, avec installation de dispositifs de GTC, détection et variation	Projet
	Chartres	Programme d'installation de têtes thermostatiques et de remplacement de radiateurs électriques	Projet
	Chartres Métropole	Sensibilisation des acteurs locaux et usagers aux écogestes : affichages interactifs et journées pédagogiques	Projet
	Prunay-Le-Gillon	Changement du mode de chauffage à l'école	Projet
	Santeuil	Remplacement chaudière fioul de la mairie	Projet

1.3.2. : Rénovation énergétique / isolation thermique			
1.3.2.a	Chartres Métropole	Plateforme territoriale de rénovation énergétique – sensibilisation des habitants aux déperditions de chaleur par une thermographie aérienne	Action
1.3.2.b	Lucé	Rénovation école primaire Jean Macé	Action
1.3.2.c	Boisville-La-Saint-Père	Rénovation de la bibliothèque	Action
1.3.2.d	Boisville-La-Saint-Père	Rénovation de deux logements communaux	Action
1.3.2.e	Clevilliers	Rénovation de l'ancien presbytère	Action
	Challet	Étude et rénovation énergétique de la Mairie	Projet
	Chartres	Isolation thermique par l'extérieur des groupes scolaires Farman, Grand Jardin et Mail Carême	Projet
	Chartres	Remplacements d'huissieries par du vitrage plus performant	Projet
	Corancez	Rénovation d'une salle de la Mairie	Projet
	Lucé	Rénovation globale de l'île aux enfants	Projet
	Maintenon	Rénovation énergétique de l'école Charles Péguy	Projet
	Maintenon	Rénovation énergétique de la mairie	Projet
	Nogent-Le-Phaye	Restructuration du groupe scolaire, travaux d'amélioration énergétique, et extension de l'accueil périscolaire	Projet
	Prunay-Le-Gillon	Rénovation Salle polyvalente	Projet
	Prunay-Le-Gillon	Rénovation énergétique de la cantine	Projet
	Saint-Georges-Sur-Eure	Étude de rénovation énergétique des bâtiments publics	Projet
	Sours	Changement d'énergie de la mairie	Projet
	Sours	Isolation du groupe scolaire de la Vallée	Projet
1.3.3. : Energies renouvelables			
1.3.3.a	Chartres Métropole Énergies	Suppression du surchauffeur 3 sur l'Unité de Valorisation de la Biomasse- suppression du recours aux énergies fossiles, en complément de la biomasse pour la cogénération	Action
1.3.3.b	Chartres Métropole Énergies	Plateforme de préparation de bois en vue d'une valorisation énergétique	Action
1.3.3.c	Chartres Métropole Traitement Et Valorisation	Unité de valorisation énergétique-Etude pour l'Augmentation de la capacité en créant une 3ème ligne de four, et la production d'hydrogène à partir de l'énergie de l'incinération des déchets	Action
1.3.3.d	Chartres Métropole Traitement Et Valorisation	Mise en conformité de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Mainvilliers suite à l'application des Bref-optimisation du process et augmentation de sa capacité	Action
1.3.3.e	Gasville-Oiseme	Reconversion d'une friche industrielle en parc photovoltaïque	Action
	Chartres Métropole	Étude du potentiel de la géothermie sur le territoire de l'agglomération	Projet
	Chartres	Installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'ECS	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Installation de panneaux photovoltaïques	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Installation de panneaux solaires du bâtiment des services techniques	Projet
Orientation 1.4 : Accompagner la transition de l'agriculture vers un modèle plus respectueux de notre santé et de notre environnement			
1.4.1	Chartres Métropole	Projet alimentaire territorial de Chartres Métropole	Action
	Chartres Métropole	Soutien au développement de filières agricoles pour des cultures respectueuses de l'environnement	Projet
	Gasville-Oiseme	Territoire autonome (recensement des terres agricoles pour maraichage)	Projet
	Meslay-Le-Vidame	Projet éco-pâturage	Projet

Ambition 2 : Consolider l'attractivité et le dynamisme économique de l'agglomération en valorisant ses particularités			
Orientation 2.1 : Encourager un développement économique plus intégré au territoire			
	Gellainville	Développement du parc de l'Équerre	Projet
Orientation 2.2 : Renforcer la compétitivité du territoire et promouvoir la destination via une image renouvelée			
	Chartres Métropole Cosmetic Valley	Création de la maison internationale de la Cosmétique (MIC) dans un collège réhabilité	Projet
	SPL Chartres Amenagement	Parc des Expositions de Chartres	Projet
Orientation 2.3 : Faire du tourisme un fer de lance du territoire			
	Cintray	Rénovation d'une maison pour location de chambres d'hôtes	Projet
	Saint-Prest	Valoriser les chemins ruraux	Projet
Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire			
Orientation 3.1 : Construire une politique équilibrée de l'habitat			
3.1.1	Chartres Métropole	OPAH-RU	Action
	Chartres Métropole	Mise en place d'un réseau des projets d'habitat inclusif à l'échelle de Chartres Métropole	Projet
	Ver-Lès-Chartres	Cœur de village (logements pour familles, commerces de proximité, logements adaptés seniors)	Projet
Orientation 3.2 : Renforcer l'accessibilité du territoire			
3.2.1	Chartres Métropole	Projet de Pôle d'Échange Multimodal en gare de Chartres (PEM)	Action
3.2.2	Chartres Métropole	Projet 2x2 voies RN154	Action
3.2.3	Chartres Métropole	Mise en place d'une première ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)	Action
	Chartres Métropole	Renouvellement du parc de bus et extension du dépôt Filibus de Chartres métropole	Projet
	Saint-Aubin-Des-Bois	Aménagement rue du Château d'eau (dont paysagement des mares)	Projet
Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population			
3.3.1. : Revitalisation de centre-bourg			
3.3.1.a	Barjouville	Cœur de village et aménagement d'espaces publics	Action
3.3.1.b	Bailleau-L'Évêque	Revitalisation du centre bourg	Action
	Fontenay-Sur-Eure	Revitalisation de centre-bourg	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Développement du centre-bourg	Projet
	Mignières	Revitalisation du centre-bourg	Projet
	Saint-Prest	Poursuivre l'opération "Cœur de village"	Projet
3.3.2. : Santé			
3.3.2.a	Chartres Métropole	Démographie médicale	Action
	Bailleau-L'Évêque	Implantation d'une pharmacie	Projet
	Chartres Métropole	Centre pluridisciplinaire de soins dans les QPV	Projet
	Nogent-Le-Phaye	Aménagement de l'étage de la maison de santé pluridisciplinaire et d'un accès PMR	Projet
	Nogent-Sur-Eure	Construction d'un complexe médicalisé (maison d'assistantes maternelles + maison médicale spécialisée dans la petite enfance)	Projet
	Sours	Agrandissement de la maison médicale	Projet
3.3.3. : Administration locale / services de proximité			
3.3.3.a	Nogent-Le-Phaye	Construction d'un Centre Technique Municipal	Action
3.3.3.b	Boisville-La-Saint-Père	Rénovation de la Mairie	Action
3.3.3.c	Morancez	Travaux d'aménagement de la salle polyvalente	Action
3.3.3.d	Mainvilliers	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes en salles culturelle et polyvalente	Action
3.3.3.e	Jouy	Rénovation de la salle des fêtes	Action
3.3.3.f	Mainvilliers	Extension du pôle petite enfance	Action

3.3.3.g	Morancez	Travaux d'extension de la cuisine de la salle polyvalente	Action
	Bourdinere Saint Loup	Allées du cimetière	Projet
	Challet	Construction d'un espace culturel, associatif et habitat	Projet
	Cintray	Construction d'une salle communale sous le hangar	Projet
	Dangers	Salle des associations	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Construction d'une salle polyvalente	Projet
	Fontenay-Sur-Eure	Construction d'une salle polyvalente	Projet
	Gasville-Oiseme	Café solidaire	Projet
	Lèves	Réhabilitation de l'espace Soutine	Projet
	Luisant	Pôle administratif et culturel	Projet
	Ver-Lès-Chartres	Acquisition de bâtiments pour les ateliers communaux	Projet
	Vitray-En-Beauce	Aménagement de l'ancienne halle tramway Lèves/Bonneval	Projet
3.3.4. : Installations et équipements sportifs			
3.3.4.a	Barjouville	Création d'une nouvelle salle de gym et de danse	Action
3.3.4.b	Jouy	Création d'un city-park	Action
3.3.4.c	Mainvilliers	Restructuration et extension du gymnase Pierre de Coubertin	Action
3.3.4.d	Morancez	Aménagement des courts de tennis	Action
	Corancez	Création d'un city-stade	Projet
	Fontenay-SUR-EURE	Création d'un club house	Projet
	Lucé	Restructuration du stade Boudrie	Projet
	Lucé	Rénovation du tennis Boudrie	Projet
	Lucé	Restructuration du stade des petits sentiers	Projet
	Lucé	Restructuration du stade Richoux et des écoles maternelles et primaires Jean Jaurès	Projet
	Morancez	Aménagement d'un skate park	Projet
	Morancez	Équipement sportif	Projet
	Nogent-Le-Phaye	Construction d'un équipement sportif multifonctions	Projet
	Nogent-Sur-Eure	Rénovation du terrain de tennis et création d'un terrain multisports	Projet
	Saint-Prest	Construire un terrain de tennis tout temps	Projet
	Saint-Prest	Aménagement du terrain des Gravieres	Projet
	Sours	Aménagement des vestiaires du stade Delachaume	Projet
	Vitray-En-Beauce	Construction d'un plateau sportif	Projet
3.3.5. : Équipements de loisirs et plein air			
3.3.5.a	Luisant	ALSH – Accueil de loisirs sans hébergement	Action
3.3.5.b	Prunay-Le-Gillon	Aménagement du parc Eugène Cellot	Action
3.3.5.c	Meslay-Le-Vidame	Démolition de l'ancienne salle des fêtes et création d'une aire de jeux	Action
3.3.5.d	Maintenon	Mise aux normes d'un accueil de loisirs pour enfants	Action
	Maintenon	3 aires de jeux dans la ville et city park	Projet
	Nogent-Sur-Eure	Création d'un espace ludique paysagé	Projet
3.3.6. : Équipements culturels			
3.3.6.a	Lèves	Création d'une école de musique	Action
	Chartres	Restauration MH : Ateliers Lorin – développement d'un pôle culturel	Projet
	Chartres	Restauration MH : Le ON – Création d'un pôle musical	Projet
	Coudray	Construction d'un espace associatif et d'une nouvelle bibliothèque	Projet
	Lucé	Création d'un nouveau conservatoire à Lucé	Projet
	Mainvilliers	Restructuration de la bibliothèque en médiathèque municipale	Projet
	Nogent-Le-Phaye	Salle culturelle – Installation de gradins modulaires et travaux d'amélioration énergétique	Projet
	Sours	Aménagement d'un pôle culturel	Projet
3.3.7. : Équipements scolaires et restauration scolaire			
3.3.7.a	Lèves	Réhabilitation de l'école élémentaire	Action
3.3.7.b	Mainvilliers	Construction d'un nouveau groupe scolaire	Action
3.3.7.c	Sours	Création de local technique et réaménagement dans le groupe scolaire de la Vallée	Action
	Lucé	Création d'une cuisine satellite pour l'école primaire Jules Ferry	Projet

	Lucé	Création d'une cuisine satellite pour les écoles Béguines et Mendès France	Projet
	Lucé	Création d'une cuisine satellite pour l'école maternelle Maurice Violette	Projet
	Mainvilliers	Restructuration de l'école Pierre de Coubertin	Projet
	Nogent-Le-Phaye	Construction d'un restaurant scolaire	Projet
	Saint-Georges-Sur-Eure	Extension du restaurant scolaire	Projet
	Saint-Georges-Sur-Eure	Réfection et réaménagement de la cour de l'école maternelle	Projet
	Thivars	Bâtiment périscolaire (cantine, garderie, classe supplémentaire, salle de sommeil) et réfection du système de chauffage	Projet
	Thivars	Bâtiment périscolaire (cantine, garderie, classe supplémentaire, salle de sommeil) et réfection du système de chauffage	Projet
	Ver-Lès-Chartres	Construction d'une cantine scolaire	Projet
	Ver-Lès-Chartres	Construction d'une cantine scolaire	Projet
3.3.8. : Mobilités douces			
3.3.8.a	Chartres Métropole	Développement des mobilités activités (AAP AVELO2)	Action
3.3.8.b	Chartres Métropole	Moby à l'école	Action
Orientation 3.4 : Faire du numérique un levier de dynamisme territorial			
	Briconville	Création en milieu rural de petits bureaux avec salle de réunion pour les besoins des activités des personnes en télétravail.	Projet
	Lucé	Développement de l'informatique dans les écoles	Projet
	Poisvilliers	Reconversion de l'ancien logement de l'instituteur en salle multifonction/ tiers lieu pour les habitants	Projet

ANNEXE 3

Fiches action

Fiche action : Étude sur les friches

CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition/ Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.1 : Inscrire l'évolution du territoire dans une logique de sobriété foncière
Action n°	1.1.1
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>Etude sur les friches à l'échelle de Chartres métropole :</p> <p>De manière générale, une friche est un espace historiquement utilisé à des fins industrielles, résidentielles, économiques, ou sanitaires mais qui sont aujourd'hui abandonnés et inutilisés.</p> <p>Les terrains en friche peuvent-être contaminés ou non, ils peuvent être de superficies très variables, être localisés n'importe où dans la ville ou à sa périphérie, comporter ou non des bâtiments inutilisés.</p> <p>Les données sur le nombre exact de friches présentes à l'échelle de l'agglomération ne sont pas disponibles présentement.</p> <p>Dans la perspective de lancer une étude exhaustive de repérage, d'inventaire en précisant l'état de lieux des éventuelles friches, suivi d'une étude de projection sur les possibilités de reconversion de ces sites c'est un des objectifs principaux de la future étude.</p> <p>D'une autre part, une attention particulière sera portée sur une analyse fine sur l'anticipation de cessation d'activités industrielles, économiques ou autres qui pourraient devenir de zones en friches, dans un futur proche. Quel devenir pour les futures friches ?</p>
Partenaires	L'Etat, la Banque de Territoires, l'ADEME, le Cerema...
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel de l'étude : 70 000 €
Plan de financement	Région Centre Val de Loire CRST : 40% Chartres métropole : 60%
Calendrier	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du cahier de charges : décembre 2021 • Lancement du marché : printemps 2022 • Lancement de l'étude : mai 2022 • Clôture : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de friches repérées, A long terme, la diminution des surfaces artificialisées, Nombre de projets de reconversion

**Fiche action : Projet inter cultures courtes
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition/ Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.1. : Valorisation de l'environnement
Action n°	1.2.1.a
Maître d'ouvrage :	Chartres Métropole
Description de l'action	Semis en prestation d'intercultures chez des agriculteurs ayant mis leurs parcelles à disposition de chartres métropole. Expérimentation sur 3 ans (dernière année 2021). Une vingtaine d'agriculteurs volontaires sur l'aire d'alimentation du captage de Dammarie. Entre 200 et 250 Ha semés pour un budget annuel d'environ 30 000€. Pérennisation en cours de réflexion
Partenaires	Les agriculteurs de l'AAC de Dammarie. La CA28 : appui technique au suivi de l'expérimentation L'aesn : financement à 80% Recherche de solutions pour étendre cette expérimentation aux autres AAC sur toutes les intercultures
Coût prévisionnel	Coûts déjà engagés : environ 30 000 € par an (prestation de semis à 70€/Ha et achat de semences)
Plan de financement	Financement mobilisé : aesn à 80% et Chartres métropole à 20%. Aide possible sur le régime des minimis des agriculteurs
Calendrier	Engagement de la 3 ^{ème} année en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface semées et mesure de l'effet sur la qualité de l'eau (reliquat d'azote entrée hiver)

Fiche action : Réalisation du Plan Vert de la Métropole CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.1 : Inscrire l'évolution du territoire dans une logique de sobriété foncière 1.2.1. : Valorisation de l'environnement
Action n°	1.2.1.b
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>Chartres métropole a mis en place son schéma directeur du plan vert, il a permis de recenser l'ensemble des espaces naturels des 66 communes, d'en définir les trames vertes et bleues. Ce schéma est inscrit dans le SCoT véritable feuille de route du territoire.</p> <p>Outre la protection des espaces naturels et la recherche de continuités écologiques, le plan vert prévoit la réalisation de coulées vertes. Depuis 2003 c'est 22 kilomètres de cheminement qui ont été créés et c'est environ 100 hectares d'espaces naturels qui sont gérés par Chartres métropole. Depuis 2003 l'investissement du plan vert (acquisition et travaux) représente un coût de 12 millions d'Euros. Depuis 2019 l'agglomération s'est également engagée dans un observatoire de la biodiversité avec un plan d'action.</p>
Partenaires	Le conseil régional dans le cadre des contrats d'agglomération ou CRST a accompagné l'agglomération sur le plan vert et sur le volet biodiversité.
Coût prévisionnel	3 000 000 € HT sur la période 2019 – 2025 Pour l'investissement plan vert 1 200 000 € HT pour un volet biodiversité
Plan de financement	<p>Dans le cadre du CRST, 40% de subvention par la région pour le plan vert Un volet mobilité : 880 000€ (investissement) Un volet aménagements paysagers : 320 000€ (investissement) Dans le cadre du CRST subvention pouvant aller jusqu'à 80% sur des actions biodiversité. Un volet biodiversité : 975 000€ (825 000€ en investissement et 150 000€ en fonctionnement)</p>
Calendrier	Chaque année des acquisitions et des travaux sont réalisés pour développer les coulées vertes, préserver les espaces naturels. De même des actions en faveur de la biodiversité sont progressivement développées.
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire de coulée verte, superficie d'espaces naturels.

**Fiche action : Création d'un écoquartier de la Chênaie
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.1 : Inscrire l'évolution du territoire dans une logique de sobriété foncière 1.2.1. : Valorisation de l'environnement
Action n°	1.2.1.c
Maître d'ouvrage	Commune de Champhol
Description de l'action	L'écoquartier de la Chênaie est conçu pour favoriser la cohabitation entre les habitations (partie nord) et une zone éco agricole (partie sud). Cette dernière se composera de maraîchers, de vergers, d'espaces boisés, de jardins partagés mais aussi d'une ferme urbaine). L'objectif à terme est de proposer un cadre de vie amélioré grâce à des services de proximité et à la mise en œuvre de circuits courts avec une agriculture bio. La partie habitation répondra à des mesures à vidée écologique (utilisation de matériaux écoresponsables, etc.).
Partenaires	Région, Département, Communauté d'agglomération, Chambre d'Agriculture, associations
Coût prévisionnel	23 millions d'euros
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions de la Région au titre du dispositif « A vos idées » pour la partie agro (32 175 €...) - Revente de terrains, subventions - Convention d'aménagement avec la SAEDEL
Calendrier	15 ans, lancement court-terme
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Production agricole locale - Consommations énergétiques - Réduction de gaz à effets de serre

**Fiche action : Inventaire de Biodiversité Communale
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.1. : Valorisation de l'environnement
Action n°	1.2.1.d
Maître d'ouvrage	Gasville-Oiseme
Description de l'action	La commune de Gasville-Oisème fait partie des trames bleue et verte de Chartres Métropole. La préservation et la valorisation du patrimoine communal naturel passe par l'acquisition de données scientifiques. La transmission des résultats aux habitants et aux partenaires institutionnels permettra de mettre en avant notre territoire encore préservé et de mieux prévenir, en le réduisant ou en compensant, l'impact de l'aménagement du territoire.
Partenaires	Association Eure et loir Nature
Coût prévisionnel	20 000 € HT
Plan de financement	CRST (sous réserve de disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution de subvention) Fonds propres de la commune (10 %)
Calendrier	1 an (moyen-terme 2022-2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	Diffusion des résultats aux habitants et institutionnels

**Fiche action : Services environnementaux à destination des
agriculteurs sur les aires d'alimentation de captages
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.2. : Prévention des risques, gestion de l'environnement
Action n°	1.2.2.a
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	Mise en place d'une expérimentation de paiements pour services environnementaux à destination des agriculteurs sur les aires d'alimentation de captages. Le service défini par chartres métropole consiste à implanter des cultures de diversification favorable à la ressource en eau (liste définie). Les agriculteurs sont rémunérés aux résultats pendant 5 ans (2021-2026)
Partenaires	Les agriculteurs l'AESN les organismes professionnels agricoles
Coût prévisionnel	300 000€ la première année, 600 000€ les suivantes
Plan de financement	Financement mobilisé : AESN à 100% pour l'aide et Chartres Métropole à 100% sur le volet administratif et financier
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface de cultures implantées Moyenne de fertilisation de l'exploitation (indicateurs du cahier des charges du PSE)

Fiche action : Etude quantitative sur la ressource en eau dans le secteur de Sours

CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.2. : Prévention des risques, gestion de l'environnement
Action n°	1.2.2.b
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	Objectif : apporter des éléments pour définir un mode de gestion de la ressource afin de limiter les conflits d'usage entre l'irrigation et l'eau potable.
Partenaires	Intervenants : Les irrigants, la DDT, le Département, la chambre d'agriculture, le bureau d'études Calligée...
Coût prévisionnel	Coûts déjà engagés : environ 55 000 € en 2020 et 60000€ en prévisionnel 2021
Plan de financement	Financement mobilisé : AESN à 50% Chartres métropole à 50%.
Calendrier	Nécessité de poursuivre ce travail sur plusieurs années
Indicateurs d'évaluation proposés	Définition d'un mode de gestion

**Fiche action : Aménager un espace dédié aux acteurs de la
prévention des déchets pour sensibiliser les habitants à la
réduction des déchets ménagers et assimilés
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.2. : Prévention des risques, gestion de l'environnement
Action n°	1.2.2.c
Maître d'ouvrage	Chartres métropole - Communauté d'agglomération
Description de l'action	<p>Le 2e Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration par Chartres métropole, pour une période de 6 ans de 2021 à 2026, est un document de planification territoriale réglementaire (décret de juin 2015). Il vise une mobilisation large des acteurs du territoire souhaitant s'inscrire dans une dynamique participative pour la mise en œuvre des différentes actions. L'objectif de réduction fixé est une diminution des Déchets Ménagers et Assimilés de – 40kg/hab d'ici 2026 (année de référence 2019).</p> <p>Le PLPDMA comporte 14 actions réparties en 6 axes stratégiques. L'axe 2 est ainsi dédié à la communication et à la sensibilisation des différents publics à la prévention des déchets.</p> <p>Parmi les actions envisagées, Chartres métropole prévoit de construire un local pédagogique sur la déchetterie de Chaunay et d'y développer, en partenariat avec les acteurs du réemploi du territoire, un programme d'animations permettant de sensibiliser différents publics à la réutilisation des matériaux, la réparation des objets, la consommation responsable, la limitation du gaspillage alimentaire, le compostage, etc.</p> <p>Dans son PPI 2022-2024, Chartres métropole a planifié les études en 2023 et la réalisation de travaux en 2024 pour un montant estimé à 300 000 €.</p>
Partenaires	<p>Pour élaborer son programme de prévention, Chartres métropole a lancé une concertation auprès des acteurs identifiés comme « stratégiques » ; des acteurs têtes de réseaux, pionniers et porteurs d'actions...</p> <p>Certains de ces acteurs font partie de la commission consultation d'élaboration et de suivi, en charge de la gouvernance du programme.</p> <p>La CCES compte également un collège institutionnel composé de 8 membres dont le Conseil Régional et l'ADEME.</p> <p>Des nouveaux acteurs comme la recyclerie collaborative apparaissent sur le territoire.</p>

	Chartres métropole entend faciliter les échanges entre les différents acteurs en animant un réseau de partenaires engagés en faveur du réemploi.	
Coût prévisionnel	Etudes : 30k€ Travaux : 320 000 € Réserve foncière existante sur la déchetterie de Chaunay	
Plan de financement	Cette action est éligible au titre de l'aide à l'investissement dans des équipements de réemploi de réparation ou de réutilisation de l'ADEME :	
	70% pour les études AMO	
	55% pour les travaux	
	Acquisition du foncier porté par l'actionnaire majoritaire de CME, Chartres Métropole	
	Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire
Foncier		Chartres Métropole
MOE	21€	9k€
Travaux et équipements	176k€	144k€
Calendrier	Travaux avec mise en service : 2024	
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectif : baisse de 1% des DMA Soit un potentiel d'évitement des DMA de 5.8kg/hab d'ici 2026 pour l'axe 2 du PLPDMA	

**Fiche action : Prévention des inondations – Bassin versant de la
Roguenette
CRTE de la Communauté d’Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.2. : Prévention des risques, gestion de l'environnement
Action n°	1.2.2.d
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>PREVENTION DES INONDATIONS</p> <p>Chartres Métropole a pris la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Les actions GEMA (gestion des milieux aquatiques) sont financées par l'agence de l'eau Seine Normandie mais les actions PI (prévention des inondations) ne sont pas subventionnées. Une première étude hydraulique de bassin versant a été réalisée sur la Roguenette, affluent de l'Eure et un plan d'action a été défini.</p> <p>Chartres métropole a mis en place une taxe GEMAPI mais devant les enjeux de cette problématique des financements de l'état seraient les bienvenus. D'autres problématiques sur la prévention des inondations liée à la compétence pluviale seront à prendre en compte dans les années à venir.</p>
Partenaires	Les communes
Coût prévisionnel	Plan d'action bassin versant de la Roguenette : 1 182 000 € HT
Plan de financement	Financement Agglomération
Calendrier	Actions GEMAPI 2022 - 2030
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : urbanisme favorable à la santé

CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.4 : Aménagements espaces publics / optimisation foncière
Action n°	1.2.4.a
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>Le Contrat local de santé (CLS) de Chartres métropole a été signé le 17 février 2020 par 9 partenaires : l'Etat, l'ARS, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, l'Académie d'Orléans-Tours, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les Hôpitaux de Chartres, le Centre Hospitalier Henri Ey et Chartres métropole.</p> <p>Il doit permettre de répondre de façon concrète aux enjeux de santé du territoire. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans (2020-2025). Son objectif est d'améliorer la connaissance et la cohérence entre les acteurs qui œuvrent en faveur de la santé sur le périmètre des 66 communes qui composent Chartres métropole.</p> <p>Les 4 axes du CLS sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion, prévention et santé-environnement - Offre de soins et accès aux droits - Autonomie pour tous - Information-coordination <p>Cette action vise à sensibiliser les professionnels, les élus et plus généralement l'ensemble du public sur l'intérêt à développer un urbanisme favorable à la santé dans les opérations d'aménagement, par la production de documents pour les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.</p> <p>Il est également prévu de mettre en place une conférence annuelle et une exposition au CAUE.</p> <p>Cette action devra également intégrer les modes de déplacements actifs (vélo, marche à pied, etc.), en lien avec le PDU.</p>
Partenaires	CAUE, ARS, communes
Coût prévisionnel	16 000 €
Plan de financement	Financement : Chartres métropole : 10 000 € et CAUE : 6 000 € sur trois exercices. Ressources humaines et matérielles internes à Chartres métropole et au CAUE
Calendrier	Groupes de travail en 2020 et 2021 : définition des modalités de déploiement 2022 : production des documents 2023 : exposition

	2022-2026 : conférence annuelle
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de réunions de sensibilisation Nombre de plaquettes distribuées Nombre de participants aux conférences Nombre de visiteurs à l'exposition

**Fiche action : Plan pluriannuel d'entretien et sécurisation des
voies communales**
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.4 : Aménagements espaces publics / optimisation foncière
Action n°	1.2.4.b
Maître d'ouvrage	Gasville-Oiseme
Description de l'action	Avec l'assistance du conseil départemental (sécurité routière), faire un diagnostic de la circulation dans la commune et établir un plan pluriannuel de travaux de rénovation et de sécurisation des voies communales.
Partenaires	Département d'Eure-et-Loir, Sécurité routière
Coût prévisionnel	50 / 60 000€ par an 2021 : 45 176 € HT (travaux)
Plan de financement	FDI : 13 554 euros Fonds propres de la commune
Calendrier	10 ans
Indicateurs d'évaluation proposés	- Amélioration des conditions de circulation dans la commune

**Fiche action : Reconstruction de deux ponts routiers communaux
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.2 : Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement et la santé, et renforcer la complémentarité ville/campagne 1.2.5. : Liaisons douces / connexions
Action n°	1.2.5.a
Maître d'ouvrage	Gasville-Oisème
Description de l'action	Reconstruction de deux ponts communaux, présentant un danger pour la circulation, qui ont fait l'objet de travaux de consolidation en 2020.
Partenaires	B3i pour les ponts opérateurs des réseaux
Coût prévisionnel	Maitrise d'œuvre des deux ponts : 48 840 euros HT Reconstruction du premier pont : 266 685 euros HT
Plan de financement	Maitrise d'œuvre : Fond de concours : 14 652 euros HT ; DETR : 9 768 euros HT Reconstruction du pont de la Mairie : 60 834 euros HT Fonds propres de la commune (solde)
Calendrier	Travaux : 4 mois par pont. Un pont en 2022, le second en 2023 ou 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de passages quotidiens

**Fiche action : Réseaux secs – Programme de rénovation du parc
d'éclairage public**
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.1. : Sobriété / performance énergétique
Action n°	1.3.1.a
Maître d'ouvrage	Chartres métropole
Description de l'action	Depuis la prise de compétence réseaux secs en 2015, Chartres Métropole a lancé un programme ambitieux de rénovation de son parc d'éclairage public, d'une part afin de réduire fortement la consommation d'électricité de ce patrimoine, d'autre part afin de mettre en conformité le parc avec l'arrêté du 28 décembre 2018 relatif à la lutte contre la pollution lumineuse.
Partenaires	Cette opération s'inscrit suite à un diagnostic de l'ensemble du réseau réalisé conjointement avec Synelva Collectivités, exploitant.
Coût prévisionnel	Le programme actuel de dépense est réalisé à hauteur de 400 000 € HT par an.
Plan de financement	Les travaux sont également financés par la Région dans le cadre du CRST à hauteur de 30% (40% lorsque le territoire est en extinction partielle (décision dépendant du pouvoir de police du maire, et donc variable selon les communes))
Calendrier	Démarrage de l'action : janvier 2018 Fin de l'action : décembre 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Puissance de chaque point lumineux avant et après rénovation

**Fiche action : Plateforme territoriale de rénovation énergétique –
sensibilisation des habitants aux déperditions de chaleur par une
thermographie aérienne
CRTE de la Communauté d’Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.2. : Rénovation énergétique / isolation thermique
Action n°	1.3.2.a
Maître d’ouvrage	Chartres Métropole
Description de l’action	<p>La PTRE propose une mission de service public de proximité dédié aux ménages qui souhaitent réaliser une rénovation énergétique de leur logement. Ce dispositif s’adresse également aux professionnels qui veulent se former sur la rénovation énergétique pour proposer des prestations qualitatives.</p> <p>Chartres Renov’ Habitat a été créé en 2018 et a accompagné 5000 propriétaires occupants ou bailleurs de Chartres métropole.</p> <p>Afin de renforcer l’action de la PTRE, une thermographie aérienne (sur Chartres) et de façade (sur le nouveau périmètre de l’Opération de Revitalisation du Territoire) a été réalisée entre 2019 et 2021. Les clichés sont remis gratuitement aux habitants et permettent ensuite au conseiller d’orienter les particuliers vers les travaux les plus efficaces pour réduire les déperditions de chaleur et de faire le point sur les aides mobilisables. A de nombreuses reprises, les clichés se sont avérés décisifs dans le passage à l’action des particuliers.</p> <p>Ainsi, au vu du succès de la première phase, un nouveau marché de thermographie aérienne va être lancé en 2022 afin d’étendre la thermographie à l’ensemble des communes de l’agglomération. Le territoire sera découpé en 4 zones géographiques. Ainsi, le marché se déroulera en 4 phases sur 4 ans (une phase par an).</p>
Partenaires	<p>Partenaires opérationnels : SOLIHA, CMA28</p> <p>Partenaires financiers : Région Centre-Val de Loire, UE (fonds FEDER)</p> <p>Convention avec la Région au 1er avril 2021 jusqu’en août 2023</p> <p>FEDER dossier en cours d’instruction (1er mai 2021 au 31 décembre 2021).</p> <p>Nouveau programme en 2022</p>

Coût prévisionnel	Fonctionnement de la PTRE : 114 273€HT Marché thermographie : coût prévisionnel estimé à 133 333€HT
Plan de financement	Convention SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) avec la Région Centre-Val de Loire : part fixe : 44 271€ et part variable 50 502€ Sollicitation des fonds européens FEDER (67000€ en 2021).
Calendrier	Appel d'offre thermographie : octobre 2021 Exécution du marché : hiver 2021/2022 jusqu'à 2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de réunions publiques Nombre de permanences délocalisées Nombre de clichés thermographiques remis Nombre de contacts PTRE

Fiche action : Rénovation école primaire Jean Macé CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.2. : Rénovation énergétique / isolation thermique
Action n°	1.3.2.b
Maître d'ouvrage	Lucé
Description de l'action	<p>Rénovation totale de l'école Jean Macé avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique extérieur du bâtiment - Mise en place d'une GTB (Gestion Technique du Bâtiment) pour une meilleure maîtrise des consommations - Installation d'une cuisine satellite sur site (limitation des transports des élèves le midi) <p>Rénovation partielle de l'école vallée Loiseau pour accueillir les élèves de Jean Macé en 2022-2023</p>
Partenaires	NC
Coût prévisionnel	4,5 M€ TTC
Plan de financement	DSIL - Rénovation énergétique : 757 000 € DETR/DSIL : 485 000 €
Calendrier	<p>Court-terme (2021) Etudes 2021-2022 Travaux Vallée Loiseau 2021-2022 Travaux Jean Macé 2022-2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	- Amélioration de la facture énergétique

**Fiche action : Rénovation de la bibliothèque
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.2. : Rénovation énergétique / isolation thermique
Action n°	1.3.2.c
Maître d'ouvrage	Boisville-Saint-Père
Description de l'action	Rénovation de la toiture et isolation Réfection intérieure + changement des menuiseries
Partenaires	Département Chartres Métropole
Coût prévisionnel	43 383,75€ HT
Plan de financement	FDI : 13 015€ Chartres Métropole : 13 015€ Commune : 17 353,75€
Calendrier	4 mois, moyen terme (2022-2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	- Economies d'énergies réalisées

**Fiche action : Rénovation de deux logements communaux
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.2. : Rénovation énergétique / isolation thermique
Action n°	1.3.2.d
Maître d'ouvrage	Boisville-Saint-Père
Description de l'action	Changement de toutes les menuiseries et réfection des peintures pour les remettre en location
Partenaires	Département Chartres Métropole
Coût prévisionnel	31 847,80€ HT
Plan de financement	FDI : 9 554€ Chartres Métropole : 9 554€ Commune : 12 739,80€
Calendrier	2 mois, court terme
Indicateurs d'évaluation proposés	- Economies d'énergies réalisées

Fiche action : Rénovation de l'ancien presbytère de Clévilliers CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.2. : Rénovation énergétique / isolation thermique	
Action n°	1.3.2.e	
Maître d'ouvrage	Clévilliers	
Description de l'action	<p>La commune de Clévilliers est propriétaire d'un ancien presbytère développant environ 140m² de surface en rez-de-chaussée au cœur d'une grande propriété en cœur de village. La maison n'est plus habitée depuis plusieurs années. La construction n'est plus conforme aux règles de confort, de sécurité et d'accessibilité.</p> <p>Les élus de la commune souhaitent rénover la bâtisse qui a une valeur patrimoniale. Un architecte a été missionné pour la faisabilité du projet.</p>	
Partenaires	Conseil départemental, Etat, Chartres Métropole	
Coût prévisionnel	316 112€ HT dont 70 000€ sur le volet énergie	
Plan de financement	DETR 20%	63 222€
	Fonds de Concours Chartres Métropole	126 445€
	Emprunt	126 445€
Calendrier	Moyen terme	
Indicateurs d'évaluation proposés	- Réoccupation de l'espace	

Fiche action : Suppression du surchauffeur 3 sur l'Unité de Valorisation de la Biomasse-suppression du recours aux énergies fossiles, en complément de la biomasse pour la cogénération CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.3. : Énergies renouvelables
Action n°	1.3.3.a
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole énergies
Description de l'action	<p>Compte tenu du fonctionnement actuel de l'installation, des risques encourus par le personnel, de la consommation de gaz naturel et du coût de l'énergie nous souhaitons supprimer le surchauffeur 3 du process de la biomasse.</p> <p>Le surchauffeur 3 permet de surchauffer la vapeur produite par la chaudière avant la turbine vapeur, or cette surchauffe a lieu avec la consommation de gaz naturel très élevée, pour au final ne pas apporter beaucoup d'énergie supplémentaire à cette vapeur. Ce procédé augmente légèrement le rendement de l'installation mais avec un coût et des impacts environnementaux importants.</p> <p>L'objectif de cette action est de réduire significativement le recours à une énergie fossile pour la cogénération chaleur/électricité de l'unité de biomasse en supprimant le surchauffeur 3 alimenté au gaz et à adapter le process à ces nouvelles conditions de fonctionnement.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires techniques de ce projet seront les constructeurs des équipements (chaudière et turbine).</p> <p>Les partenaires financiers de ce projet seront la banque de CME et Chartres métropole.</p> <p>La Commission de Régulation de l'Énergie et l'acheteur de l'énergie électrique produite.</p>
Coût prévisionnel	<p>Etude technique de suppression du surchauffeur 3 et étude d'impact sur la partie opérationnelle. 15 k€</p> <p>Etude technique process pour mise en œuvre des solutions techniques : 25 k€.</p> <p>Mise en œuvre des solutions techniques : 1.2 M€</p>
Plan de financement	Cette action est éligible au titre du fond chaleur de l'ADEME : aide aux projets

	<p>d'investissement biomasse énergie 70% pour les études AMO 55% pour les travaux Acquisition du foncier porté par l'actionnaire majoritaire de CME, Chartres Métropole</p> <table border="1" data-bbox="507 566 1401 719"> <thead> <tr> <th></th> <th>Subvention</th> <th>Emprunt bancaire/actionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncier</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AMO</td> <td>17.5k€</td> <td>12.5k€</td> </tr> <tr> <td>Travaux et équipements</td> <td>660k€</td> <td>540k€</td> </tr> </tbody> </table>		Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire	Foncier			AMO	17.5k€	12.5k€	Travaux et équipements	660k€	540k€
	Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire											
Foncier													
AMO	17.5k€	12.5k€											
Travaux et équipements	660k€	540k€											
Calendrier	<p>Etudes : fin 2021 et 1er semestre 2022. Mise en œuvre des solutions au 2ème semestre 2022</p>												
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>MW / électrique produit après modifications</p>												

**Fiche action : Plateforme de préparation de bois en vue d'une
valorisation énergétique
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.3. : Énergies renouvelables
Action n°	1.3.3.b
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole Energies SPL
Description de l'action	<p>Ce projet de création d'une plateforme de préparation de la biomasse (bois de catégorie 3,4 et 5) en vue de sa valorisation énergétique a comme intérêt principal de pouvoir devenir autonome sur ce sujet au sein du territoire. L'objectif étant de pouvoir avoir un bois de bonne qualité en termes de préparation pour éviter des problématiques de combustion dans le procédé de combustion de type lit fluidisé.</p> <p>Le contexte d'aujourd'hui est que nous avons des partenaires qui n'arrivent pas à préparer correctement la biomasse et cette problématique nous génère d'importants problèmes sur le procédé mais aussi d'importantes pertes financières.</p> <p>Le projet est donc la mise en place, sur une parcelle attenante au site, un bâtiment contenant les équipements nécessaires à la réalisation de la préparation de 40 000 t de bois prêt à la valorisation énergétique sans indésirables.</p> <p>Ce projet se veut d'économie circulaire, car un des gisements majoritaires de bois est celui issu des déchetteries de l'agglomération et des syndicats partenaires de CMTV.</p>
Partenaires	<p>Le projet serait porté par l'entreprise mais aussi par son actionnaire principal Chartres métropole.</p> <p>L'objectif serait que pour le 1er semestre 2023 la plateforme soit opérationnelle.</p> <p>La prochaine étape, à date, est d'acquérir la parcelle jouxtant celle de la biomasse.</p> <p>En parallèle, passer un marché d'AMO pour nous accompagner dans la réalisation du projet.</p>

	Les administrateurs et notre actionnaire principal sont d'accords pour que le projet soit mis en œuvre le plus rapidement possible compte tenu du contexte avec nos fournisseurs.												
Coût prévisionnel	Acquisition de la parcelle : 200 k€ Etude et assistance à MO : 80 k€ Construction du bâtiment : 3 M€ Equipements du process : 1.5 M€												
Plan de financement	Cette action est éligible au titre du fond chaleur de l'ADEME : aide aux projets d'investissement approvisionnement biomasse 70% pour les études AMO 55% pour les travaux Acquisition du foncier porté par l'actionnaire majoritaire de CME, Chartres Métropole <table border="1" data-bbox="507 898 1406 1064"> <thead> <tr> <th></th> <th>Subvention</th> <th>Emprunt bancaire/actionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncier</td> <td></td> <td>200k€ Chartres Métropole</td> </tr> <tr> <td>AMO</td> <td>56k€</td> <td>24k€</td> </tr> <tr> <td>Travaux et équipements</td> <td>2 475k€</td> <td>2 025k€</td> </tr> </tbody> </table>		Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire	Foncier		200k€ Chartres Métropole	AMO	56k€	24k€	Travaux et équipements	2 475k€	2 025k€
	Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire											
Foncier		200k€ Chartres Métropole											
AMO	56k€	24k€											
Travaux et équipements	2 475k€	2 025k€											
Calendrier	Réalisation du marché pour trouver le cabinet qui va accompagner CME dans la réalisation du projet. 1er trimestre 2022 Réaliser un/des rendez-vous avec la banque. 1er semestre 2022. Réalisation de la consultation pour trouver le constructeur et les assembleurs. 2ème trimestre 2022. Réalisation des travaux. 2ème semestre 2022. Mise en service industrielle au 1er trimestre 2023. Passation de marchés avec nos clients fournisseurs de bois courant 2022.												
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantité de bois préparer en 2023, Coût à la tonne de bois préparée ou / MW préparée sur la plateforme.												

**Fiche action : Unité de valorisation énergétique-Etude pour
l'Augmentation de la capacité en créant une 3ème ligne de four,
et la production d'hydrogène à partir de l'énergie de
l'incinération des déchets
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.3. : Énergies renouvelables
Action n°	1.3.3.c
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole Traitement et Valorisation Epic
Description de l'action	<p>CMTV exploite l'unité de valorisation énergétique de Mainvilliers depuis 2019. Il est constaté que la mise en œuvre des politiques nationales et régionales pour la prévention et la réduction des déchets conduit à diriger vers les UVE des gisements de déchets qui partaient à l'enfouissement. Les prospects envisagés conduisent à évaluer à 170 000 à 200 000t, d'ici 2025, les quantités de déchets susceptibles d'être réceptionnées sur l'UVE. Cela résulte essentiellement de la fermeture programmée des CET de la région, plus rapide que les effets des politiques de prévention et de valorisation matière des déchets, conjuguée à l'accroissement de la TGAP entre la valorisation énergétique et l'enfouissement.</p> <p>Les principaux gisements pourraient être issus de l'ouest du département de l'Orne (collectivités) et de DIB issus de la région centre et des départements limitrophes à l'Eure et Loir.</p> <p>Cette extension de capacité conduit également à revoir le modèle de valorisation énergétique notamment vis-à-vis d'engagements de réduction de la pollution carbonée émise par les activités de Chartres métropole pour l'exploitation de son réseau de transport urbain (expérimentation prévue à partir de 2026) et les benne de collecte des OM (renouvellement prévu en 2028). Il est prévu d'intégrer la production d'hydrogène à partir de l'incinération des déchets ménagers et assimilés</p>
Partenaires	Ce projet devra avoir le soutien de partenaires institutionnels comme les EPCI signataires de la convention de coopération pour le traitement des déchets (Chartres métropole, le SICTOM de Nogent le Rotrou le SICTOM de BBI et le

	<p>SIRTiom de Courville La Loupe Senonches), la région. La base de la coopération pourrait être étendue aux EPCI de l'Orne ayant manifesté leur intérêt.</p> <p>Les partenaires techniques seront l'AMO de CMTV ainsi que le candidat qui aura été retenu pour la conception et la réalisation des modifications techniques.</p> <p>Les partenaires financiers seront Chartres métropole, les collectivités partenaires de la coopération, la région, la banque de CMTV.</p>												
Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel de l'opération s'établit entre 40 et 70M€.</p> <p>La mission d'étude incluant le volet réglementaire environnemental est estimée à 1,5M€</p>												
Plan de financement	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre des appels à projet de l'ADEME : écosystèmes territoriaux hydrogène</p> <p>70% pour les études AMO</p> <p>55% pour les travaux</p> <p>Acquisition du foncier porté par l'actionnaire majoritaire de CME, Chartres Métropole</p> <table border="1" data-bbox="507 1003 1406 1167"> <thead> <tr> <th></th> <th>Subvention</th> <th>Emprunt bancaire/actionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncier</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AMO</td> <td>1 050€</td> <td>450k€</td> </tr> <tr> <td>Travaux et équipements</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire	Foncier			AMO	1 050€	450k€	Travaux et équipements		
	Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire											
Foncier													
AMO	1 050€	450k€											
Travaux et équipements													
Calendrier	<p>Octobre 2021 délibération du conseil d'administration sur le principe du lancement de l'étude de faisabilité.</p> <p>Mi 2022 : attribution du marché d'AMO</p> <p>Rendu du volet faisabilité mi 2023 et décision de poursuivre l'opération</p>												
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Avancement de l'étude pour le volet faisabilité</p> <p>Obtention des autorisations pour le volet réglementaire, sous réserve du lancement de l'opération</p>												

**Fiche action : Mise en conformité de l'Unité de Valorisation
Énergétique (UVE) de Mainvilliers suite à l'application des Bref-
optimisation du process et augmentation de sa capacité
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.3. : Énergies renouvelables
Action n°	1.3.3.d
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole Traitement et Valorisation Epic
Description de l'action	<p>Suite à la parution de l'arrêté ministériel en mars 2021, l'ensemble des UVE doit engager une mise en conformité réglementaire liée à l'ensemble des préconisations techniques (BREF) et principalement celles liées aux rejets atmosphériques.</p> <p>Si la mise en conformité réglementaire est du ressort de l'exploitant et n'entre pas dans les programmes d'aide de l'ADEME, le projet porté par CMTV se veut plus ambitieux puisqu'il vise une optimisation complète du process et intègre la récupération de chaleur fatale pour des usages industriels ou agricoles.</p> <p>Les principales modifications porteront sur l'abattement des niveaux de rejets atmosphériques qui ont comme conséquence la modification des systèmes de traitement de fumées des deux lignes d'incinération du site de Mainvilliers.</p> <p>Ces modifications auront donc pour probables impacts la création d'un nouveau bâtiment, le remplacement d'une grande partie des équipements et/ou de la technologie même de traitement des fumées existantes.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires techniques seront l'AMO de CMTV ainsi que le candidat qui aura été retenu pour la conception et la réalisation des modifications techniques.</p> <p>Les partenaires financiers seront Chartres métropole, la banque de CMTV. Le choix de l'AMO de CMTV a été fait. Aujourd'hui le projet d'étude a été validé par le conseil d'administration de CMTV.</p>

	Les prochaines étapes sont la réalisation du cahier des charges afin de pouvoir publier le marché de conception/réalisation des modifications nécessaires à cette mise en conformité.												
Coût prévisionnel	En fonction des choix techniques retenus les niveaux d'investissements seront compris en 15 M€ et 25 M€, dont 2,5M€ pour des installations de récupération de chaleur (économiseurs). AMO 400k€ dont 40% sur l'optimisation du process												
Plan de financement	<p>Cette action est éligible au titre du fond chaleur de l'ADEME : aide aux projets d'investissement récupération d'énergie fatale 70% pour les études AMO 55% pour les travaux Acquisition du foncier porté par l'actionnaire majoritaire de CME, Chartres métropole</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Subvention</th> <th>Emprunt bancaire/actionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncier</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AMO</td> <td>115€</td> <td>288k€</td> </tr> <tr> <td>Travaux et équipements</td> <td>1 375k€</td> <td>23 625k€</td> </tr> </tbody> </table>		Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire	Foncier			AMO	115€	288k€	Travaux et équipements	1 375k€	23 625k€
	Subvention	Emprunt bancaire/actionnaire											
Foncier													
AMO	115€	288k€											
Travaux et équipements	1 375k€	23 625k€											
Calendrier	<p>La mise en service industrielle doit être faite pour le 3 décembre 2023 pour les deux lignes.</p> <p>Les études seront faites dans le dernier trimestre 2021. Le marché pour trouver le constructeur sera passé au 1er trimestre 2022. Le choix du constructeur sera fait au 2ème trimestre 2022. Les travaux pourront commencer au 2ème semestre 2022 pour être terminés à la fin de 2ème trimestre 2023. La mise en service aura lieu à partir de juillet 2023 afin d'être complètement opérationnel au 3 décembre 2023.</p>												
Indicateurs d'évaluation proposés													

**Fiche action : Reconversion de la friche industrielle Samrev en
Parc photovoltaïque
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.3 : Aller plus loin dans la transition énergétique 1.3.3. : Énergies renouvelables
Action n°	1.3.3.e
Maître d'ouvrage	Gasville-Oisème
Description de l'action	Élimination d'une friche industrielle (rue des couttes, au centre du village, dans les hauteurs) en parc photovoltaïque
Partenaires	Identification d'un développeur public ou privé suite dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).
Coût prévisionnel	Plan de gestion, Déconstruction : 245 934 € HT Dépollution : 1 millions 7 TTC Parc photovoltaïque : financé à 90% par le développeur et 10 % par des fonds particuliers
Plan de financement	Plan de gestion : 35 % de desil relance, FDI 10 %, Préfecture de région appel à projet fonds friches 35%, commune 20 % Déconstruction : ADEME 70%, FDI 10%, commune 20 %. Dépollution : Demande à fonds friches sur 4 ans, FDI 10%, commune 20%.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Achat en mars 2021 d'une friche industrielle, - Aout 2020 étude de 38 000 tonnes de sables de fonderies. - Aout à octobre 2021, plan de gestion, déconstruction fin 2021 début 2022. - Dépollution 2022-2025 - - Parc photovoltaïque 2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Production d'énergie via le parc photovoltaïque

**Fiche action : Projet Alimentaire Territorial
de Chartres métropole
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 1 : Faire de l'agglomération un territoire résilient et durable Orientation 1.4 : Accompagner la transition de l'agriculture vers un modèle plus respectueux de notre santé et de notre environnement
Action n°	1.4.1
Maître d'ouvrage	Chartres métropole, Communauté d'agglomération
Description de l'action	<p>Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire de Chartres métropole pour développer un modèle d'agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous. Le PAT est une des actions inscrites au PCAET. Lancé au début 2021, le PAT est au stade émergent et a pour thématiques dominantes : l'environnement dont la préservation de la qualité de l'eau (enjeu fort sur le territoire) et la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire, améliorer les conditions d'accès et l'atteinte des objectifs de la loi Egalim pour la restauration collective. Le PAT est reconnu à l'échelle nationale et est labellisé PAT de niveau 1 « PAT émergent ». Le PAT est un projet collectif construit avec de multiples acteurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire.</p> <p>Les publics ciblés : les producteurs, les citoyens, les structures d'accompagnement, les collectivités, les acteurs de la chaîne alimentaire.</p>
Partenaires	<p>Multi-partenaires : La région, les chambres consulaires (CA, CMA et CCI), la DRAAF, les communes de l'agglomération, Resolis, la DDT, le Conseil Départemental, Bio-Centre, le GABEL, l'ADEAR28, InPACT Centre, Agence de l'eau, ARS, lycée agricole La Saussaye, ADEME, Terre de Liens, la DDETSPP. Ces partenaires font parties du COPIL, donnent un appui technique et suivent la démarche, ils participent également aux décisions.</p> <p>Une charte multi-partenarial sera mise en place avec les acteurs du territoire pour pleinement les intégrer au projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Postes des dépenses de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic à réaliser (par un bureau d'études) : 60 000€ HT - Animation et sensibilisation : 5 833 € HT - Communication : 4 166€ HT (par an sur 3 ans) - Poste chargée de mission PAT : 33 485€ HT (par an sur 3 ans)

Plan de financement	<p>Financement mesure 13 du plan France Relance à hauteur de 100 000€ (échelonné jusqu'en 2024 pour couvrir 70% des dépenses)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er versement 2021 : 24 653,75€ (25%) - 2ème versement septembre 2022 : 37 473,70€ (38%) sous réserve de crédits disponibles - 3ème versement septembre 2023: 24 653,75€ (25%) sous réserve de crédits disponibles - Solde de la subvention à l'issue des travaux en 2024 : 11 833,80€ sur présentation du rapport final.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du PAT en 2021 - 1er COPIL (mars 2021) - Etudes des initiatives pour l'alimentation durable (avril-juillet 2021) - Concertation auprès de la population (été 2021) - 2ème COPIL (octobre 2021) - Diagnostic (janvier – juin 2022) - Elaboration de la stratégie (juillet – novembre 2022) - Elaboration du plan d'actions (décembre – avril 2023) - Début des actions à partir de l'été 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs intégrés au projet - Nombre et nature des outils de communication - Nombre d'ateliers ou groupes de travail organisés - Nombre de comités de pilotage portant sur la co-construction du PAT - Part des produits locaux servis en restauration collective - Nombre d'exploitations impliquées dans les circuits courts - Nombre d'outils de transformation et de commercialisation créés - D'autres indicateurs viendront compléter ceux cités ci-dessus.

Fiche action : OPAH-RU
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.1 : Construire une politique équilibrée de l'habitat
Action n°	3.1.1
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle d'OPAH Renouvellement Urbain a été réalisée entre avril et septembre 2019. Elle a permis de confirmer les caractéristiques de l'habitat du centre-ville chartrain, tant dans l'hyper-centre que dans le tissu de certains quartiers péricentraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accroissement de la vacance, en particulier pour les immeubles avec un rez-de-chaussée commercial et des étages initialement destinés à l'habitat, mais aujourd'hui devenus inaccessibles et donc ni occupés ni mis en location ; - des locaux d'activité (réserves) généralement vides ; - un vieillissement des habitants actuels dont les logements ne sont pas adaptés à la perte d'autonomie ; - une performance énergétique médiocre de l'habitat ancien ; - une dégradation technique de certains immeubles conduisant à leur obsolescence définitive ; - un niveau de loyer et de coût d'acquisition des immeubles relativement élevé ; - une dispersion d'immeubles dégradés, plutôt de petite taille (moins d'une dizaine de logements) et pour lesquels les travaux, généralement en site contraint, sont difficiles voire impossibles à équilibrer économiquement pour des investisseurs privés. <p>Cette situation conduit inexorablement à une baisse de l'attractivité résidentielle du cœur de ville malgré un important investissement municipal dans les espaces publics et dans la valorisation du bâti privé (opération en cours de ravalement des façades sur la période 2016-2021).</p> <p>Ces constats ont conduit à la décision de mise en place d'une OPAH-RU dans le centre-ville.</p>

	<p>La stratégie de l'OPAH RU s'appuie sur un potentiel de logements vacants et de locaux inoccupés à reconquérir dans le centre ancien mais aussi sur la persistance de situations bloquées qui nécessitent des moyens plus ciblés et l'utilisation d'outils coercitifs pour servir de « catalyseur » et amener les propriétaires à se positionner.</p> <p>A défaut d'engagement du propriétaire, la Ville de Chartres mettra en œuvre les procédures jusqu'au recyclage des immeubles en s'appuyant sur les opérateurs spécialisés.</p>
Partenaires	La Banque de Territoires, l'ANAH, Chartres métropole.
Coût prévisionnel	<p>Montant du marché notifié : 542 110€ HT (639 360€ TTC) dont part variable : 55 860 € (suivi-animation sur 5 ans)</p> <p>Prestataire : groupement SOLIHA/Develop'Toit/APIK</p>
Plan de financement	<p>ANAH (50 % du HT hors part variable) : 243 125€</p> <p>ANAH (part variable) : 139 560€ en fonction du niveau de réalisation des objectifs</p> <p>Banque des Territoires (25% du HT hors part variable) : 121 563€</p> <p>Chartres métropole : 135 112€</p>
Calendrier	<p>Signature de la convention OPAH-RU 2020-2025 : 30 novembre 2020</p> <p>Durée : 5 ans</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL - Mise en place d'un ou plusieurs opérateurs de recyclage des immeubles - Feuille de route pour chaque immeuble retenu - Enveloppe financière (acquisition et travaux + déficit Immobilier éventuel + subventions) - Etat d'avancement des procédures de type ORI et RHI - Nombre d'immeuble remis sur le marché - Nombre de propriétaires sensibilisés - Nombre de copropriétés accompagnés - Niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs de l'OPAH RU (propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et copropriétés) - Nombre de commerces maintenus.

**Fiche action : Projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM)
en gare de Chartres**
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.2 : Renforcer l'accessibilité du territoire
Action n°	3.2.1
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Chartres Métropole - Autorité Organisatrice de la Mobilité - SPL CHARTRES METROPOLE TRANSPORTS - Exploitant du réseau de Transports de Chartres métropole, du PEM, et Maître d'Ouvrage des Equipements du PEM - SPL Chartres Aménagement - concédant de l'opération pôle gare
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet de pôle gare de Chartres, le PEM est prévu à proximité de la gare SNCF. Le PEM a pour objectif de simplifier et fluidifier les déplacements, notamment ceux des usagers des transports régionaux Rémi et TER, mais aussi de limiter l'usage de la voiture en favorisant l'utilisation des transports en commun.</p> <p>Chartres métropole a souhaité en avoir la maîtrise d'ouvrage. Son exploitation sera déléguée à la SPL Chartres métropole Transports. Le PEM permettra d'accueillir tous les services de transports publics et privés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - usages élargis : cars et bus Filibus et Rémi, Services Librement Organisés (SLO : Flixbus et Blablacar Bus), accès TPMR/TAD gare, cars de tourisme, affrètement en lien avec le futur Equipement Plurifonctionnel Culturel et Sportif (EPCS) de Chartres - Vélos, abris sécurisés, accroche vélo - Accueil sécurité avec confort d'attente pour voyageurs scolaires ou en transit, information multimodale, vente sur automate Filibus-Rémi (car et Ter) - Contrôle d'accès et vidéo-protection
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - État : ce projet a été soumis dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat, relatif aux pôles d'échanges multimodaux (4ème appel à projet) - Région Centre Val de Loire, financeur de l'opération et Autorité Organisatrice de la Mobilité

	<ul style="list-style-type: none"> - SPL Chartres métropole Transports, exploitant du PEM et maître d'ouvrage des équipements du PEM - SPL Chartres aménagement pour l'aménagement de surface et l'intégration des équipements structurants - Autorité de Régulation des Transports (ART) : les modalités comptables de l'exploitation du PEM seront compatibles avec les demandes de l'ART 								
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel de l'investissement est de 15 000 000€ HT.								
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Région Centre Val de Loire</td> <td style="text-align: right;">600 000 €</td> </tr> <tr> <td>Chartres métropole</td> <td style="text-align: right;">11 400 000 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention de l'Etat (4ème appel à projet)</td> <td style="text-align: right;">3 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td style="text-align: right;">15 000 000 €</td> </tr> </table> <p>Le financement du projet est assuré par Chartres métropole, principalement à l'aide d'emprunts.</p> <p>Le remboursement de la dette sera assuré grâce à un loyer annuel de 285 000€ qui sera demandé par Chartres métropole à son exploitant. Celui-ci permettra d'assurer la couverture de la totalité des emprunts engagés et de rembourser la totalité de la dette contractée sur une période de 40 ans environ.</p> <p>La subvention de l'Etat, dans le cadre du 4ème appel à projet, est comptée à 30% du plafond prévu pour ce type de projet, soit 3 millions d'euros.</p> <p>La Région Centre Val de Loire s'est engagée à allouer une participation financière au projet à hauteur de 600 000€ en 2022.</p>	Région Centre Val de Loire	600 000 €	Chartres métropole	11 400 000 €	Subvention de l'Etat (4ème appel à projet)	3 000 000 €	TOTAL :	15 000 000 €
Région Centre Val de Loire	600 000 €								
Chartres métropole	11 400 000 €								
Subvention de l'Etat (4ème appel à projet)	3 000 000 €								
TOTAL :	15 000 000 €								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Second semestre 2021 : préparation des marchés de travaux - 4^{ème} trimestre 2021 à 1er trimestre 2022 : préparation des marchés d'équipement - Janvier 2022 : mise à disposition de la dalle (projet parc de stationnement) et notification des marchés de travaux - Février à décembre 2022 : Travaux espace public et pôle d'échange - 3^{ème} trimestre 2022 : mise en service de la voie nouvelle (projet salle culturelle et sportive) - 4^{ème} trimestre 2022 à 2er trimestre 2023 : installation et équipements et aménagement des locaux - Rentrée de septembre 2023 : mise en service du pôle d'échange 								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mouvements de véhicules de transport public dans le nouveau pôle d'échanges - Fréquentation voyageurs 								

Fiche action : Projet de 2x2 voies de la RN154 CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.2 : Renforcer l'accessibilité du territoire
Action n°	3.2.2
Maître d'ouvrage	Etat, Conseil départemental, Dreux Agglomération et Chartres métropole
Description de l'action	<p>Entre les autoroutes A13 et A10, la RN154 constitue la majeure partie de l'itinéraire entre Rouen et Orléans et permet ainsi de relier les régions Normandie et Centre-Val de Loire dont ces deux villes sont les préfectures. Elle inclut un tronç commun avec la RN12 entre l'est de Dreux et Nonancourt qui accueille également d'importants flux de transit est-ouest entre Paris et Alençon.</p> <p>La RN154 s'intègre dans un axe qui longe les contours de la région Île-de-France, en particulier pour le transport de marchandises. Passant par Evreux, Dreux et Chartres, elle tient également une place importante au plan local, en desservant les départements de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, et en permettant la desserte des agglomérations et des territoires.</p> <p>Le rôle structurant de la RN154 est confirmé depuis de nombreuses années et l'axe supporte des trafics de plus en plus élevés, justifiant la réalisation à brève échéance du parti d'aménagement global prévu par la décision ministérielle de 1994, en vue notamment d'améliorer les conditions de circulation, la sécurité des usagers et le cadre de vie des habitants.</p> <p>Environ 60 km de voies restent à aménager entre Nonancourt et le raccordement à l'A10 afin d'achever la mise à 2x2 voies de la RN154. Étant donné le coût élevé de ces aménagements et les contraintes budgétaires auxquelles sont soumis l'État et les collectivités locales, l'achèvement des travaux nécessaires ne pourrait intervenir avant plusieurs décennies si ceux-ci étaient réalisés à partir de crédits publics.</p> <p>Le projet consiste donc en l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN154 (en incluant le tronç commun avec la RN12) et le contournement des principales agglomérations (Chartres et Dreux) par mise à péage, ce qui permettra de</p>

	<p>réaliser l'aménagement dans un délai raisonnable. La conception, la construction, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure seront assurés par le futur partenaire privé qui sera désigné par l'État au terme d'une procédure de mise en concurrence.</p> <p>Un décret ministériel n°2018-576 en date du 4 juillet 2018 a déclaré d'utilité publique le projet de 2X2 voies de la RN 154 conférant un statut autoroutier au futur axe.</p>
Partenaires	Etat, CD 28, Pays de Dreux, futur concessionnaire
Coût prévisionnel	<p>Environ 700 M€ pour relier Nonancourt à Allaines.</p> <p>Dans ce contexte, le recours à la concession est apparu comme l'une des solutions qui permettrait d'accélérer le processus.</p>
Plan de financement	<p>Besoin de subvention estimé à 55,7 M€ (valeur 2015).</p> <p>La participation de l'Etat est fixée à 50% du besoin estimé de la subvention d'équilibre avec un plafond de 30 M€ (valeur 2014).</p> <p>Au niveau des collectivités, les 50% restant soit 27,85 M€ (valeur 2015) sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% pour le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, - 25 % pour la communauté d'agglomération de Chartres métropole - 25% pour la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
Calendrier	<p>5 juillet 2018 : publication au JO de la DUP pour le passage en 2X2 voies</p> <p>A préciser</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Mise en place d'une première ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.2 : Renforcer l'accessibilité du territoire
Action n°	3.2.3
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole - Autorité Organisatrice de la Mobilité SPL Chartres Métropole Transports – Exploitant du réseau de Transports de Chartres Métropole
Description de l'action	<p>Pour augmenter l'attractivité du réseau de transports en commun Filibus et développer l'intermodalité, dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain prenant en compte les différents modes de transport (modes actifs et modes doux) et développant l'accès aux quartier prioritaires, tout en maîtrisant la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en service d'une première ligne de BHNS à l'horizon 2024 entre la commune de Lucé et la partie est de Chartres, avec l'intégration de pistes cyclables. - Vitesse commerciale de 20 km/h, avec une fréquence de 8 à 12 minutes et une amplitude horaire élevée (de 5h00 à 23h30) - Les carrefours empruntés par le BHNS feront l'objet d'un équipement permettant la priorité aux véhicules de transport - La mise en place de cette ligne s'accompagnera d'une restructuration des lignes du réseau de transports public de Chartres métropole. - Motorisation des nouveaux véhicules assurant la desserte de la ligne qui contribuera à une amélioration de la qualité de l'air - Aménagement du dépôt de bus avec prise en compte des équipements qui seront compatibles avec la motorisation des nouveaux véhicules.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat : le projet de BHNS a fait l'objet d'une réponse de Chartres métropole au 3ème appel à projets de Transport en Commun en Site Propre - Les communes sur le parcours de la ligne BHNS : Lucé et Chartres - La SPL Chartres Aménagement, concédant du pôle gare de Chartres
Coût prévisionnel	Le montant prévisionnel total de l'opération est de 25,219M€ HT, dont 2,8M€ HT pour l'acquisition de matériel roulant
Plan de financement	L'Etat devrait subventionner au taux de 13,9% les montants de dépenses déjà réalisées sur le secteur gare au premier trimestre 2021 pour la ligne de

	<p>BHNS, objet du 3ème appel à projet de l'Etat, soit un montant estimé de 1,26M€.</p> <p>Chartres Métropole finance le projet par le versement mobilité (taux de 1,85 en 2021)</p>
Calendrier	<p>Mise en en service de la ligne à l'horizon 2024, avec en 2023 lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition des véhicules. Par ailleurs, sont prévus les aménagements de voirie et du dépôt de bus.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation de la nouvelle ligne de BHNS, fréquentation du réseau Filibus, vitesse commerciale moyenne de la ligne de BHNS.</p> <p>Les fréquentations sont constatées en fonction des montées dans les véhicules, le réseau étant doté d'un système billettique et d'une validation systématique par les usagers des titres de transports dans les véhicules.</p>

**Fiche action : Cœur de village, aménagement des espaces publics
à Barjouville**
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.1. : Revitalisation de centre-bourg
Action n°	3.3.1.a
Maître d'ouvrage	Barjouville
Description de l'action	<p>La commune de Barjouville va réaliser une opération destinée principalement à l'habitat ainsi que des équipements sur un périmètre d'environ 2.4 hectares en cœur de village.</p> <p>Le projet vise à intervenir sur le cœur historique du village, sur un ensemble de vastes terrains libres d'occupation, formant une dent creuse au sein du tissu bâti de la commune.</p> <p>L'objectif du projet est de créer une véritable centralité dans la commune et de la dynamiser par l'apport de nouveaux habitants. Il s'agit de créer un nouveau quartier où seront construits environ soixante logements individuels et collectifs, dont une dizaine de logements pour les seniors, une maison de santé pluridisciplinaire, ... Le tout sera articulé autour d'une place centrale pouvant accueillir des commerces de proximité.</p> <p>La collectivité souhaite l'aménagement d'un nouveau quartier intégré au tissu urbain mitoyen et proposant une mixité urbaine et sociale dans son offre résidentielle. Le projet d'urbanisme aura une forte dimension paysagère et favorisera l'inter-mobilité, tendant ainsi vers un concept d'écoquartier. L'opération permettra de requalifier le centre-bourg en créant un nouvel espace de vie pour les habitants, et de renforcer l'attractivité du village à l'échelle de l'agglomération chartreuse.</p>
Partenaires	Région Département Etat

Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la place y compris les abords de la rue de Beauce 349 084€ - Zone aménagement concerté : 649 178€
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention Région dans le cadre du programme contrat régional d'agglomération 75 000 € - Des subventions seront sollicitées - Autofinancement - Éventuellement emprunt
Calendrier	24 mois, court terme
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'affectation des logements et mixité réelle du quartier - Nombre de commerces créés

**Fiche action : Revitalisation du centre-bourg de Bailleau l'Evêque
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.1. : Revitalisation de centre-bourg
Action n°	3.3.1.b
Maître d'ouvrage	Ville de Bailleau l'Evêque
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le statut piétonnier du centre bourg en hiérarchisant et sécurisant les flux piétonniers vis-à-vis de la circulation automobile, afin de proposer des cheminements continus et accessibles aux personnes à mobilité réduite, desservant les différents services, commerces et activités présents dans le centre-bourg - Favoriser et dynamiser la fréquentation des commerces tant sédentaire que de plein vent : matérialisation d'espaces de terrasses, création d'emplacement de stationnements minute, élargissement des emprises en pieds de façades - Réorganiser le stationnement de manière à en réduire la prégnance sur l'espace public : éloignement des façades et de la future place, regroupements fonctionnels liés à l'usage des équipements scolaires, salle des fêtes et commerces. - Sécuriser l'accès aux écoles et au centre aéré - Mettre en valeur les abords de l'église et de la mairie - Valoriser l'espace naturel de la mare et sa relation avec le lavoir - Dévoiler le parc Olivier Gault aujourd'hui peu perceptible depuis la place du village par un traitement plus transparent des murs de clôtures et un accompagnement paysager - Améliorer le cadre de vie du centre-bourg par le développement du végétal, le choix de matériaux, revêtements et mobiliers qualitatifs pérennes et respectueux de l'environnement, intégrés à l'architecture vernaculaire - Restituer et améliorer les différents usages présents dans l'espace public - Intégrer un éclairage de l'espace public moins énergivore et plus performant

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Région Centre-Val de Loire (CRST, sous réserve de disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution de subvention). - Chartres métropole (Fond de concours) - Conseil Départemental (FDI) 																								
Coût prévisionnel	839 344.26 € TTC																								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant des travaux</th> <th>DETR</th> <th>FDI</th> <th>FC Chartres Métropole</th> <th>Autofinancement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TOTAL H.T.</td> <td>699 453,55 €</td> <td>90 000,00 €</td> <td>150 000,00 €</td> <td>100 000,00 €</td> <td>359 453,55 €</td> </tr> <tr> <td>TVA 20 %</td> <td>139 890,71 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>139 890,71 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td>839 344,26 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>499 344,26 €</td> </tr> </tbody> </table>		Montant des travaux	DETR	FDI	FC Chartres Métropole	Autofinancement	TOTAL H.T.	699 453,55 €	90 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	359 453,55 €	TVA 20 %	139 890,71 €				139 890,71 €	TOTAL TTC	839 344,26 €				499 344,26 €
	Montant des travaux	DETR	FDI	FC Chartres Métropole	Autofinancement																				
TOTAL H.T.	699 453,55 €	90 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	359 453,55 €																				
TVA 20 %	139 890,71 €				139 890,71 €																				
TOTAL TTC	839 344,26 €				499 344,26 €																				
Calendrier	Moyen terme (2022-2024)																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Économies d'énergie réalisées - Enquête habitants sur l'attractivité du centre-bourg 																								

Fiche action : démographie médicale

CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.2. : Santé
Action n°	3.3.2.a
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>Le Contrat local de santé (CLS) de Chartres métropole a été signé le 17 février 2020 par 9 partenaires : l'Etat, l'ARS, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, l'Académie d'Orléans-Tours, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les Hôpitaux de Chartres, le Centre Hospitalier Henri Ey et Chartres métropole.</p> <p>Il doit permettre de répondre de façon concrète aux enjeux de santé du territoire. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans (2020-2025). Son objectif est d'améliorer la connaissance et la cohérence entre les acteurs qui oeuvrent en faveur de la santé sur le périmètre des 66 communes qui composent Chartres métropole.</p> <p>Les 4 axes du CLS sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion, prévention et santé-environnement - Offre de soins et accès aux droits - Autonomie pour tous - Information-coordination <p>Le Diagnostic local de santé montre la détérioration progressive de l'offre en praticiens généralistes et spécialisés à l'échelle de l'agglomération. Il y a donc un enjeu fort à déployer une stratégie forte visant à l'installation de ressources humaines médicales.</p> <p>Il ne peut s'agir uniquement de la création de maisons de santé avec le risque de déplacement des professionnels. Dans ce cadre, il convient de définir et</p>

	<p>mettre en place, en lien avec les acteurs locaux, un ensemble d'actions visant à terme l'installation de médecins généraliste et de spécialistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins d'hébergement et de logement des étudiants en stage - Définir un parcours de stage et de formation pour les étudiants, sur le territoire de l'agglomération - Définir les conditions de mise en place d'une offre coordonnée sur le territoire en termes de maison de santé - Déployer des actions de communication et de promotion du territoire auprès des étudiants et des professionnels - Anticiper les mutations (départ en retraite, déménagement) des professionnels pour accompagner l'installation de nouveaux - Etc.
Partenaires	ARS, Hôpitaux, communes, ordres professionnels, CD 28, Région Centre Val de Loire, association « se soigner dans le 28 »
Coût prévisionnel	<p>Documents de communication et campagne d'information/sensibilisation : 50 000 €</p> <p>Déploiement d'un réseau d'hébergement/logement : 25 000 €</p>
Plan de financement	<p>Communication :</p> <p>ARS : 10 000 €</p> <p>Reste à charge agglomération : 40 000 €</p> <p>Déploiement d'un réseau d'hébergement/logement :</p> <p>ARS : 5 000 €</p> <p>Reste à charge Agglo : 20 000 €</p>
Calendrier	<p>Communication : élaboration et déploiement : 2022 puis campagne annuelle</p> <p>Offre d'hébergement : mise en place de l'outil en 2022 puis mise en œuvre sur la durée du CLS</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de stages médicaux réalisés sur le territoire</p> <p>Nombre de médecins installés</p> <p>Nombre de locaux réutilisés</p>

Fiche action : Construction d'un Centre Technique Municipal CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.3. : Administration locale / services de proximité
Action n°	3.3.3.a
Maître d'ouvrage	Commune de Nogent-le-Phaye
Description de l'action	La construction de ce nouveau bâtiment permettra le déménagement des services techniques municipaux sur un terrain de la zone artisanale de la Fosse Bouchard. D'une surface d'environ 340m ² , le CTM sera plus fonctionnel et répondra aux dernières réglementations et normes en vigueur. Il contribuera à l'amélioration des conditions de travail des agents, de stockage et de sécurisation des matériels. La construction du bâtiment s'appuiera sur une démarche de qualité environnementale : chaufferie au bois, récupération des eaux pluviales, optimisation des performances énergétiques (un réseau de panneaux photovoltaïques raccordé au transformateur via un onduleur) Tous ces équipements feront de cette structure un bâtiment vertueux et autonome.
Partenaires	Conseil Départemental État
Coût prévisionnel	589 000€
Plan de financement	Fonds Départemental d'Investissement 2021 attribué : 18 000 € Dotation Equipement Territoire Ruraux 2021 attribuée : 90 000€
Calendrier	2021 pour une durée de 12 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés	Améliorer le confort des agents et leurs conditions de travail. Construire un bâtiment plus performant énergétiquement. Augmenter les espaces de stockage et sécuriser les matériels communaux.

Fiche action : Rénovation de la mairie
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.3. : Administration locale / services de proximité
Action n°	3.3.3.b
Maître d'ouvrage	Boisville-Saint-Père
Description de l'action	Réfection des enduits extérieurs ainsi que de la salle de mariages / conseil, et du couloir. Changement des menuiseries.
Partenaires	Département Chartres Métropole
Coût prévisionnel	31 712 € HT
Plan de financement	FDI : 9 514 € Chartres Métropole : 9 514 € Commune : 12 684 €
Calendrier	6 mois, moyen terme (2022-2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	NC

Fiche action : Travaux d'aménagement de la salle polyvalente CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.3. : Administration locale / services de proximité
Action n°	3.3.3.c
Maître d'ouvrage	Morancez
Description de l'action	Traitement de l'acoustique de la salle polyvalente
Partenaires	Conseil départemental Etat Chartres Métropole
Coût prévisionnel	84 500€ HT soit 101 400€ TTC
Plan de financement	FDI sollicité : 23 350€ Fonds de concours : 42 250€ DETR : 16 900€
Calendrier	2 mois, moyen terme (2022-2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	- Amélioration de l'acoustique de la salle - Nombre d'évènements accueillis

Fiche action : Réhabilitation et extension de la salle des fêtes en salles culturelle et polyvalente de Mainvilliers CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.3. : Administration locale / services de proximité
Action n°	3.3.3.d
Maître d'ouvrage	Mainvilliers
Description de l'action	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du QPV « Tallemont Bretagne », la salle des fêtes située à proximité de l'hôtel de Ville va évoluer en un équipement municipal majeur mutualisant plusieurs fonctions : <ul style="list-style-type: none"> - Une salle culturelle et de spectacle (gradins de 350 places assises, isolation acoustique, etc.) - Un espace polyvalent distinct, de près de 600 m2 (intégrant une salle de 350 m2 avec une cloison rétractable, une cuisine légère et les sanitaires) de type salle des fêtes pour maintenir l'offre actuelle mais aussi pour les réunions associatives - Un espace de type bibliothèque / médiathèque : La structure se concentra sur les activités autour des scolaires et des tout-petits avec des mini-gradins et sur la lecture publique (prêt de livres aux adultes) : besoin de 500 m2 - Les mutualisations possibles entre les bureaux et salles de restauration / cuisine seront étudiées
Partenaires	ANRU et Conseil régional
Coût prévisionnel	8 180 275 € d'euros HT, soit 9 816 330 millions d'euros TTC
Plan de financement	ANRU : 636 238 € Conseil régional : 1 436 200 € Commune de Mainvilliers : 4 000 000 €
Calendrier	Moyen terme (2022-2024), 18 mois de travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements accueillis dans la salle culturelle et la salle des fêtes - Nombre d'activités proposées au sein de la bibliothèque / nombre de personnes accueillies

**Fiche action : Rénovation de la salle des fêtes de Jouy
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.3. : Administration locale / services de proximité
Action n°	3.3.3.e
Maître d'ouvrage	Jouy
Description de l'action	Rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes : <ul style="list-style-type: none"> - Peinture, - Remplacement des plafonds et sols très abîmés : - Grande salle : remplacement du parquet - Petite salle : remplacement du carrelage - Mise aux normes PMR des toilettes, - Remplacement porte entre grande salle et petite salle
Partenaires	/
Coût prévisionnel	200 000€ HT de travaux 20 000€ HT de maîtrise d'œuvre
Plan de financement	Estimation des recettes HT : <ul style="list-style-type: none"> - CRTE (20% du 220 000€) : 44 000 € - FDI (30% de 100 000€) : 30 000€ - FDC : 58 000€
Calendrier	Moyen terme (2022-2024), 2 ans
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'évènements organisés dans la salle des fêtes

Fiche action : Extension du pôle petite enfance de Mainvilliers CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.3. : Administration locale / services de proximité
Action n°	3.3.3.f
Maître d'ouvrage	Mainvilliers
Description de l'action	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du QPV « Tallemont – Bretagne », la réhabilitation et l'extension du pôle petite enfance vise à augmenter les capacités d'accueil de cette structure qui propose des modes de garde variés pour les enfants non scolarisés de 0 à 4 ans (crèche familiale ou multi-accueil) et au sein duquel est installée la protection maternelle infantile (PMI). Elle devrait également permettre de réintégrer la structure très plébiscitée "roule bonhomme", lieu d'accueil parents-enfants (qui accueille également les assistantes maternelles), aujourd'hui implanté dans un bâtiment voué à la démolition. Extension : 252 + 76 = 328m ² SP Réhab: 300m ² (réaménagement intérieur)
Partenaires	ANRU et Conseil régional
Coût prévisionnel	1 350 800 € HT, soit 1 620 000 € TTC
Plan de financement	Conseil régional : 424 800 € CAF : 800 000 € Commune : 396 160 €
Calendrier	Court terme, 18 mois de travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'enfants non scolarisés accueillis dans la structure

**Fiche action : Travaux d'extension de la cuisine de la salle
polyvalente de Morancez**
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.3. : Administration locale / services de proximité
Action n°	3.3.3.g
Maître d'ouvrage	Morancez
Description de l'action	Extension de la cuisine de la salle polyvalente
Partenaires	Conseil départemental Etat Chartres Métropole
Coût prévisionnel	255 457,18€ HT soit 306 548,62€ TTC
Plan de financement	FDI sollicité : 76 637€ DETR : 48 617€ Fonds de concours : 74 747€
Calendrier	Moyen terme (2022-2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	NC

Fiche action : Création d'une salle sportive à dominante « danse et gymnastique » à Barjouville
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.4. : Installations et équipements sportifs	
Action n°	3.3.4.a	
Maître d'ouvrage	Barjouville	
Description de l'action	<p>Actuellement, les sections danse de salon, modern'jazz et gymnastique utilisent le foyer culturel.</p> <p>Les 310 adhérents sont des Barjouillois et des personnes hors commune. Le foyer culturel n'étant plus adapté à ces pratiques et pour répondre aux besoins des sections, il est envisagé la création d'une salle sportive à dominante « DANSE ET GYMNASTIQUE » au complexe sportif André Ouaggini.</p> <p>Dans le cadre de l'opération cœur de village, la destination du foyer culturel pourrait être remise en cause. C'est pour cela qu'il apparaît opportun de regrouper les sections gymnastique, danse de salon et modern'jazz au complexe sportif André Ouaggini.</p> <p>Les écoles et l'accueil de loisirs sans hébergement pourront utiliser cet espace, des stages ados pourront également être organisés.</p>	
Partenaires	Département, Etat, Chartres Métropole	
Coût prévisionnel	800 000€ HT	
Plan de financement	DETR	90 000€ validé
	FDI Fonds Structurants	150 000€ validé
	Fonds de concours	60 000€ en cours d'instruction
	Autofinancement	
Calendrier	Premier semestre 2022 pour une durée d'un an	
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'occupation de la salle	

Fiche action : Création d'un city-park
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.4. : Installations et équipements sportifs
Action n°	3.3.4.b
Maître d'ouvrage	Jouy
Description de l'action	Création d'un équipement aux normes et sécurisé en remplacement de celui existant, en très mauvais état, devenu dangereux et plus adapté à la population concernée.
Partenaires	CAF / DDJS
Coût prévisionnel	90 000€ HT
Plan de financement	Estimation des recettes HT : - CRTE (20% du 90.000€) : 18 000 € - FDI (30% de 90.000€) : 27 000€ - FDC : 9 000€
Calendrier	Moyen terme (2022-2024), 1 an
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du city-park

**Fiche action : Restructuration et extension du gymnase
Pierre de Coubertin de Mainvilliers
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.4. : Installations et équipements sportifs
Action n°	3.3.4.c
Maître d'ouvrage	Mainvilliers
Description de l'action	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du QPV « Tallemont – Bretagne », la Ville de Mainvilliers souhaite restructurer et agrandir le gymnase Pierre de Coubertin pour répondre aux besoins exprimés (scolaires et associatifs) auxquels elle ne peut aujourd'hui répondre favorablement. L'extension de cet équipement sportif visera également à répondre aux besoins futurs qui apparaîtront avec l'augmentation de la population Mainvilloise à moyen terme.
Partenaires	ANRU
Coût prévisionnel	6 080 577 € HT, soit 7 296 692 € TTC
Plan de financement	ANRU : 775 000 € TTC Commune : 4 351 692 € TTC
Calendrier	Moyen terme (2022-2024), travaux de 18 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	- Taux d'occupation du gymnase - Nombre de licenciés

**Fiche action : Aménagement courts de tennis de Morancez
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.4. : Installations et équipements sportifs
Action n°	3.3.4.d
Maître d'ouvrage	Morancez
Description de l'action	Mise en place d'un revêtement en textile sur le futur court de tennis.
Partenaires	Département, Chartres métropole, Fédération, DETR, ANS
Coût prévisionnel	100 423€ HT
Plan de financement	FDI sollicité : 30 000€ DETR sollicité : 20 085€ Fonds de concours sollicité : 10 042€
Calendrier	Moyen terme (2022-2024)
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'utilisation du futur court de tennis

**Fiche action : ALSH – Accueil de loisirs sans hébergement
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.5. : Équipements de loisirs et plein air
Action n°	3.3.5.a
Maître d'ouvrage	Luisant
Description de l'action	La construction de ce nouvel accueil de loisirs, en cœur de ville de Luisant, se fera en ossature bois et isolation paille et répondra aux normes d'hygiène, de sécurité et environnementales actuelles. Les locaux seront plus faciles à entretenir, plus vertueux énergétiquement, les espaces intérieurs et extérieurs seront plus vastes et l'aménagement sera adapté aux différents publics accueillis. La nouvelle structure aura une capacité d'accueil de 120 enfants avec une possibilité d'extension future à 150 enfants (contre 90 actuellement).
Partenaires	DDETSSP CAF
Coût prévisionnel	Environ 2300K€ - le montant définit devrait être connu pour la fin de l'année 2021
Plan de financement	FDI – 150K€ - notifié CAF – 300K€ - en attente de notification Fonds propres – 1 850K€
Calendrier	2 ans, moyen terme
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'enfants accueillis Réduction de la facture énergétique

Fiche action : Aménagement du parc Eugène Cellot CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.5. : Équipements de loisirs et plein air																				
Action n°	3.3.5.b																				
Maître d'ouvrage	Commune de Prunay-le-Gillon																				
Description de l'action	Aménagement d'un nouveau parc avec - création d'une zone activités / sportive : terrain de foot, terrain de pétanque, citystade, parcours de santé - création d'une zone de promenade avec différentes zones de végétation : zone verger, zone humide, zone fleurie...																				
Partenaires	DETR / FDI / fond de concours Chartres Métropole																				
Coût prévisionnel	99 448.58 €HT																				
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #92d050;"> <th></th> <th style="text-align: center;">%</th> <th style="text-align: center;">MONTANT OBTENU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FDI – CREATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS</td> <td style="text-align: center;">22.12</td> <td style="text-align: right;">22 005€</td> </tr> <tr> <td>DETR</td> <td style="text-align: center;">18.80</td> <td style="text-align: right;">18 701€</td> </tr> <tr> <td>FONDS DE CONCOURS 2020 – CHARTRES METROPOLE</td> <td style="text-align: center;">5.20</td> <td style="text-align: right;">5 174€</td> </tr> <tr> <td>AUTO FINANCEMENT</td> <td style="text-align: center;">53.88</td> <td style="text-align: right;">53 568.58€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">100</td> <td style="text-align: right;">99 448.58€</td> </tr> </tbody> </table>				%	MONTANT OBTENU	FDI – CREATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	22.12	22 005€	DETR	18.80	18 701€	FONDS DE CONCOURS 2020 – CHARTRES METROPOLE	5.20	5 174€	AUTO FINANCEMENT	53.88	53 568.58€	TOTAL	100	99 448.58€
	%	MONTANT OBTENU																			
FDI – CREATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	22.12	22 005€																			
DETR	18.80	18 701€																			
FONDS DE CONCOURS 2020 – CHARTRES METROPOLE	5.20	5 174€																			
AUTO FINANCEMENT	53.88	53 568.58€																			
TOTAL	100	99 448.58€																			
Calendrier	Court-moyen terme (2022-2024)																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Économies d'énergie réalisées - Enquête habitants sur l'attractivité du centre-bourg 																				

**Fiche action : Démolition de l'ancienne salle des fêtes de Meslay-
le-Vidame**
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.5. : Équipements de loisirs et plein air																												
Action n°	3.3.5.c																												
Maître d'ouvrage	Meslay-le-Vidame																												
Description de l'action	La salle des fêtes située rue des Lavandières, en face de l'église Saint Etienne (bâtiment classé aux monuments historiques) sur la parcelle D0588, a été fermée par arrêté municipal le 31/03/2011 suite à des problèmes de charpente Elle ne peut plus être utilisée depuis ce jour, ne répondant plus aux normes de sécurité. Le bâtiment est laissé à l'abandon. Les élus de Meslay-le-Vidame ont donc décidé de faire démolir le bâtiment, et de créer un square paysager et une aire de jeux en face de l'église.																												
Partenaires	Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux) Conseil département (fonds départemental d'investissement) Chartres Métropole (Fonds de concours) CAF pour l'aire de jeux																												
Coût prévisionnel	30 869,50€ HT																												
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses (HT)</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démolition salle des fêtes</td> <td>17 042.90€ HT</td> <td>Subvention FDI 2021</td> <td>6173.88 €</td> </tr> <tr> <td>Création d'une aire de jeux</td> <td>13 826.50€ HT</td> <td>DETR 2021</td> <td>6173.88 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds de concours 2021</td> <td>6173.88 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CAF</td> <td>2765.30 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>9582.46 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>30 869.40€ HT</td> <td>Total</td> <td>30 869.40 €</td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses (HT)	Recettes		Démolition salle des fêtes	17 042.90€ HT	Subvention FDI 2021	6173.88 €	Création d'une aire de jeux	13 826.50€ HT	DETR 2021	6173.88 €			Fonds de concours 2021	6173.88 €			CAF	2765.30 €			Autofinancement	9582.46 €	Total	30 869.40€ HT	Total	30 869.40 €
	Dépenses (HT)	Recettes																											
Démolition salle des fêtes	17 042.90€ HT	Subvention FDI 2021	6173.88 €																										
Création d'une aire de jeux	13 826.50€ HT	DETR 2021	6173.88 €																										
		Fonds de concours 2021	6173.88 €																										
		CAF	2765.30 €																										
		Autofinancement	9582.46 €																										
Total	30 869.40€ HT	Total	30 869.40 €																										
Calendrier	3 mois de travaux, moyen terme (2022-2024)																												
Indicateurs d'évaluation proposés	Utilisation de l'espace par les habitants (balade, jeux pour enfants)																												

**Fiche action : Mise aux normes d'un accueil de loisirs pour
enfants à Maintenon**
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.5. : Équipements de loisirs et plein air
Action n°	3.3.5.d
Maître d'ouvrage	Maintenon
Description de l'action	Ce projet consiste à remettre aux normes un accueil de loisirs pour enfants. Reprise de la couverture et changement des menuiseries avec réfection des peintures intérieures, alarme incendie et accessibilité.
Partenaires	Conseil départemental Chartres Métropole CAF
Coût prévisionnel	116 000€
Plan de financement	DETR : 25 000€ Conseil départemental : 20 884€ CAF : ?
Calendrier	Court terme, deux mois
Indicateurs d'évaluation proposés	NC

Fiche action : Création d'une école de musique à Lèves CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.6. : Équipements culturels
Action n°	3.3.6.a
Maître d'ouvrage	Lèves
Description de l'action	<p>L'école de musique est un lieu d'enseignement et un lieu de pratique musicale. Elle accueille près de 250 élèves et a un rayonnement au-delà du territoire intercommunal, puisque près de la moitié des élèves sont issus de 35 communes différentes. Les locaux de l'école de musique sont vétustes et inadaptés aux personnes à mobilité réduite (absence de WC, largeur de vantaux insuffisante, présence de ressauts).</p> <p>La mise en accessibilité s'avère impossible compte tenu des contraintes techniques du bâtiment (locaux peu adaptés, absence d'isolation phonique, exigüité des espaces, accès et stationnement difficiles), ce qui engendre de l'insécurité des enfants. Également, la collectivité milite pour la mutualisation de locaux. C'est pourquoi, une étude a été effectuée pour la création d'une école de musique, dans la continuité de l'Espace Soutine avec le souhait de mutualiser plusieurs salles et de réduire la facture énergétique.</p>
Partenaires	Conseil Départemental / Etat
Coût prévisionnel	1 100 000€ TTC
Plan de financement	150 000€ (subvention Conseil Départemental) 90 000€ (Etat DSIL)
Calendrier	Court terme, 18 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'inscrits à l'école de musique Réduction effective de la facture énergétique

Fiche action : Réhabilitation de l'école élémentaire de Lèves CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.7. : Équipements scolaires et restauration scolaire
Action n°	3.3.7.a
Maître d'ouvrage	Lèves
Description de l'action	<p>Le projet concerne la réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain. L'école est composée d'un bâtiment principal sur trois niveaux : sous-sol, RDC et R+1 datant des années 1950 et d'une extension en rez-de-chaussée datant des années 1990. L'opération de réhabilitation est détaillée comme suit : Mise aux normes en termes d'accessibilité : rendre accessible PMR le bâtiment en réglant les différences de niveaux et en rendant accessible l'étage par l'installation d'un ascenseur.</p> <p>L'opération prévoit la restructuration des accès, des sanitaires et des circulations pour rendre le rez-de-chaussée accessible à tous (dimensionnement, éclairage, etc.), amélioration de la communication des deux ailes par l'implantation d'une passerelle, mise aux normes des installations électriques et du système de sécurité incendie, reprise totale du système de chauffage, plomberie et réseau d'assainissement des eaux usées extérieur, retrait des zones amiantées, doublage des murs des classes, mise en peinture et pose d'un nouveau sol.</p>
Partenaires	Conseil départemental / État
Coût prévisionnel	2 300 000€ TTC
Plan de financement	560 000€ (Conseil Départemental) 571 648€ (État) Autofinancement
Calendrier	Court / moyen terme, 24 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	NC

**Fiche action : Construction d'un nouveau groupe scolaire à
Mainvilliers
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.7. : Équipements scolaires et restauration scolaire
Action n°	3.3.7.b
Maître d'ouvrage	Mainvilliers
Description de l'action	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du QPV « Tallemont Bretagne », il est prévu la construction d'une nouvelle école en centre-ville qui permette de regrouper l'actuelle école Emile Zola et l'actuelle école Victor Hugo pour constituer un groupe scolaire maternelle et primaire d'environ 25 classes. L'objectif est également de mutualiser la cour de récréation avec l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) en cours de construction à l'arrière.
Partenaires	ANRU
Coût prévisionnel	11 940 000 € HT, soit environ 14 328 000 € TTC
Plan de financement	ANRU : 3 000 0000 € Commune de Mainvilliers : 11 306 146€
Calendrier	Moyen terme (2022-2024), travaux de 24 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de classes créées - Nombre d'élèves scolarisés

**Fiche action : Création de local technique et réaménagement
dans le groupe scolaire de la Vallée
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	<p>Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire</p> <p>Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population</p> <p>3.3.7. : Équipements scolaires et restauration scolaire</p>																						
Action n°	3.3.7.c																						
Maître d'ouvrage	Sours																						
Description de l'action	<p>La commune envisage la création d'un local technique afin de déporter les installations techniques et thermiques du bâtiment.</p> <p>A terme cela permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accessibilité des sanitaires à tous les élèves - gestion du risque incendie (rénovation des installations obsolètes électriques) - interventions extérieures (entreprises) en dehors des lieux occupés par les élèves. 																						
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (CRTE, DETR) - Fond de concours Chartres Métropole - Commune 																						
Coût prévisionnel	Coût estimatif connu (stade PRO) : 86 000 € HT																						
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 15%; text-align: center;">Dépenses HT</th> <th style="width: 15%; text-align: center;">Recettes HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation tous corps d'état travaux 1^{er} semestre 2022</td> <td style="text-align: center;">86 000 € €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Financement DETR – 30 %</td> <td></td> <td style="text-align: center;">25 800 €</td> </tr> <tr> <td>Financement plan de relance 20 %</td> <td></td> <td style="text-align: center;">17 200 €</td> </tr> <tr> <td>Fond de concours CMétropole 10 %</td> <td></td> <td style="text-align: center;">8 600 €</td> </tr> <tr> <td>Commune 40 %</td> <td></td> <td style="text-align: center;">34 400 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">86 000 €</td> <td style="text-align: center;">86 000 €</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses HT	Recettes HT	Réalisation tous corps d'état travaux 1 ^{er} semestre 2022	86 000 € €		Financement DETR – 30 %		25 800 €	Financement plan de relance 20 %		17 200 €	Fond de concours CMétropole 10 %		8 600 €	Commune 40 %		34 400 €	TOTAL	86 000 €	86 000 €
	Dépenses HT	Recettes HT																					
Réalisation tous corps d'état travaux 1 ^{er} semestre 2022	86 000 € €																						
Financement DETR – 30 %		25 800 €																					
Financement plan de relance 20 %		17 200 €																					
Fond de concours CMétropole 10 %		8 600 €																					
Commune 40 %		34 400 €																					
TOTAL	86 000 €	86 000 €																					
Calendrier	Projet élaboré en 2021. Travaux prévus en 2022 (1er semestre).																						
Indicateurs d'évaluation proposés	NC																						

**Friche action : Développement de mobilités actives :
Partageons la ville, projet lauréat de l'AAP AVELO2
CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.8. : Mobilités douces
Action n°	3.3.8.a
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>Le projet « Partageons la Ville » s'inscrit dans les actions préconisées du Schéma Directeur des déplacements et modes actifs en cours d'élaboration par la Ville de Chartres.</p> <p>La démarche consiste à développer les mobilités actives et en particulier le vélo, tout en veillant à partager la rue et à maintenir une cohérence dans les aménagements notamment à l'échelle de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) concernée par trois villes, Chartres, Lucé et Mainvilliers.</p> <p>Pour cela, le projet s'appuie sur la Maison du Vélo, structure implantée dans le pôle gare de Chartres qui loue des vélos sur courtes et longues durées. Ainsi, à l'aide du soutien de l'ADEME, la Ville de Chartres, en partenariat avec la Maison du Vélo, développera un projet qui s'articule autour de deux objectifs.</p> <p>Le premier est de renforcer et d'élargir les services et la flotte de vélos à l'horizon 2024.</p> <p>Le deuxième porte sur le développement de l'animation et de la communication à travers des ateliers de sensibilisation, entretien du matériel, et sécurité routière... qui seront déployés à l'échelle du périmètre ORT à partir de l'année 2022.</p> <p>Suite à ces ateliers pédagogiques, des kits de sécurité seront remis aux participants.</p>

	<p>Les thématiques abordées seront variées et ciblées selon les besoins. Des ateliers spécifiques pourront être organisés selon l'actualité événementielle de la ville de Chartres (Mai à vélo, semaine du développement durable, etc.)</p> <p>➔ Action du programme Action Cœur de Ville – ORT</p>
Partenaires	<p>Chartres Métropole Maison du Vélo ADEME par le biais de l'AAP AVELO2</p>
Coût prévisionnel	76 000€
Plan de financement	<p>Nouveaux services : Sur l'acquisition de vélos et des équipements. Sont validées les dépenses suivantes : Acquisition de vélos cargos pour les actions auprès des commerçants, équipement de gravage et kits ateliers.</p> <p>Montant des dépenses éligibles par l'ADEME: 36 000€ Aide envisagée : 18 000€ Ville de Chartres : 18 000€</p> <p>Animation et communication : sur l'organisation d'ateliers, d'événements, et de communication à l'échelle de l'ORT (Chartres, Mainvilliers, Lucé). Montant des dépenses éligibles : 40 000€ Aide envisagée 20 000€ Ville de Chartres : 20 000€</p>
Calendrier	Début des actions à partir du printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Le nombre de participants aux ateliers de sensibilisation et de sécurité routière, d'entretien et réparation du matériel, sera l'indicateur principal de du projet. De même, des enquêtes de satisfaction seront également diffusées auprès des participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si ces expérimentations se révèlent concluantes, elles pourront être reconduites à plus grande échelle sur l'agglomération ; - Le nombre de vélos gravés à La Maison du Vélo ; - Le nombre de location de vélos cargos destinés à des projets d'artisans et commerçants souhaitant entreprendre de démarches plus écologiques dans la livraison de leurs produits.

Fiche action : Moby à l'école

CRTE de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Ambition / Orientation stratégique	Ambition 3 : Conforter l'articulation cœur d'agglomération / polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire Orientation 3.3 : Équilibrer les fonctions territoriales à l'échelle de l'agglomération : des équipements et les services de qualité pour l'ensemble de la population 3.3.8. : Mobilités douces
Action n°	3.3.8.b
Maître d'ouvrage	Chartres Métropole
Description de l'action	<p>Chartres Métropole souhaite mettre l'accent sur le développement des mobilités actives et partagées auprès d'un public-cible : les jeunes. Le programme Moby à l'école, permet de répondre à toutes ces problématiques, en travaillant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction des gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles - La limitation de la pollution de l'air aux abords des établissements scolaires - Le développement d'activité physique des enfants et la lutte contre la sédentarité - L'atténuation de l'exposition des enfants aux émissions polluantes - Le rééquilibrage du partage de l'espace public - Le développement de l'autonomie des enfants - La réduction des nuisances (bruit, trafic) - Le développement de l'entraide et de la convivialité <p>Plus spécifiquement, ce programme consiste à accompagner la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacements Etablissement Scolaire), en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes dans les écoles élémentaires, collèges et lycées. Il permet aussi de sensibiliser les élèves des établissements accompagnés à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Chartres métropole a fait le choix de porter ce programme dans 6 écoles en lien avec les quartiers prioritaires de la ville de Chartres, Lucé et Mainvilliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école Henry IV à Chartres, - L'école Maurice Carême à Chartres,

	<ul style="list-style-type: none"> - L'école Pierre de Coubertin à Mainvilliers, - L'école Emile-Zola à Mainvilliers, - L'école Jean-Zay à Lucé, - L'école Jules-Ferry à Lucé. <p>Le PDES permettra la réalisation d'un diagnostic à l'échelle de chaque école ou groupe scolaire et portera sur l'accessibilité de l'établissement scolaire et sur l'ensemble de ses déplacements (déplacements des élèves et leurs parents, déplacements des enseignants et du personnel, déplacements occasionnels, sorties de classes et livraisons). A la fin de ce diagnostic, des actions concrètes seront décidées par un comité de pilotage composé de toutes les parties prenantes (parents, enfants, collectivités, habitant du quartier, corps enseignant...) et mises en place pour répondre aux principaux enjeux et problématiques mis en avant dans le diagnostic. Ces actions seront amenées à être pérennisées dans le temps par la mise en place d'un comité de suivi.</p> <p>➔ Action du PCAET</p>
Partenaires	<p>Eco CO2 qui s'engage à déployer le programme Moby sur le territoire en lien avec les 3R et le bureau d'études Ceryx Trafic System (les deux prestataires retenus localement)</p> <p>Les communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers qui s'engagent à participer au comité Moby et à suivre le déploiement du programme sur leur territoire en lien avec les services de l'agglomération.</p> <p>Les écoles concernées qui s'engagent à faciliter le déploiement du programme dans leur établissement et à se rendre disponible.</p> <p>Convention de partenariat avec Eco CO2 approuvée en CC</p> <p>Prochaine étape : lancement officiel dans les écoles d'ici la fin de l'année 2021.</p>
Coût prévisionnel	36 516 €HT en fonctionnement
Plan de financement	<p>Le programme Moby est un programme labellisé par le Ministère et porté par un unique opérateur, l'entreprise Eco CO2. Il est financé à hauteur de 75% par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ainsi, le financement du programme Moby sur les 6 écoles s'élève à 158 208 €HT jusqu'au 30 juin 2023. Le reste à charge pour la collectivité s'élève donc à 36 516 €HT jusqu'à cette même date.</p> <p>Détail :</p> <p>6667 €HT en 2021</p> <p>18 894.53 €HT en 2022</p> <p>10 954.8 €HT en 2023</p>

Calendrier	Déploiement du programme sur 2 années scolaires : 2021-2022 2022-2023 Bilan en fin d'année 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	